



***MODE D'EMPLOI
pour gérer son blog
sur Aisne Tv***

***COMMUNAUTES DE
COMMUNES***

L' Image de l'Aisne, c'est votre image

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Se rendre sur sa « console d'administration »	<u>3</u>
Créer son BLOG	<u>4</u>
Communiqué de presse	<u>14</u>
Déposez vos images	<u>16</u>
Réactions : donnez votre avis	<u>20</u>
Publicités payantes : contactez la direction commerciale	<u>22</u>
Déposer une petite annonce	<u>22</u>
Publicités graphiques	<u>31</u>
Publicités vidéo	<u>32</u>
Conditions générales d'utilisation	<u>34</u>

Votre demande d'ouverture de blog vient d'être validée par Aisne.tv et vous voulez maintenant remplir au mieux les différentes rubriques qui sont possibles pour offrir, à tous les internautes qui fréquentent aisne.tv, la meilleure information possible sur vos activités.

Nous avons conçu pour vous aider un système très simple.
Ce dernier est accessible depuis **votre ordinateur connecté au réseau internet.**

ATTENTION : Pour rédiger ce tutoriel nous avons utilisé « l'admin » d'une communauté de communes fictive.

Se rendre sur sa « console d'administration »

Dans un premier temps ouvrez le site www.aisne.tv

Sur le coté gauche se trouve le menu « principal » :



On distingue le « bouton » : **administration**

Il faut cliquer dessus.

La fenêtre centrale du site change d'aspect. Au centre se trouvent des champs à remplir. Il suffit de noter les informations fournies lors de votre demande : adresse email et mot de passe.

Adresse Email :

Mot de passe :

VALIDER

Cliquer sur « valider »

La fenêtre de gestion de votre « console d'administration » s'ouvre :

Administration Deconnexion

Bienvenue Axonia

Menu

- Vos Photos**
 - Déposez vos images
- Réactions**
 - Donnez votre avis
- Petites Annonces**
 - Déposez une annonce
 - Déposez une annonce Nécrologique
 - Gérez les annonces
- Publicités Graphiques**
 - Bannières
 - Carrés
- Publicités Vidéos**
 - Spot
 - Publi reportage
 - Parrainage
- Communiqué de Presse**
 - Modifiez votre Communiqué
- Blog**
 - Créez votre blog en complétant vos informations
- Votre Compte**
 - Modifiez votre mot de passe
 - Modifiez votre fiche client

Aucun carré publicitaire actuellement en ligne

Contactez le service commercial

Votre espace publicitaire

576 €uros*
les 12 mois

*prix hors taxe et hors frais de réalisation

Aisne TV vous informe

NOUS RECHERCHONS DES VIEUX FILMS

Tous formats : 8mm -super8 - 9.5mm - 16mm

CONSTRUISONS L'HISTOIRE DE L'AIISNE PAR LES FILMS AMATEURS

Cherchez dans votre grenier les films tournés par votre famille. Nous serons intéressés par des films montrant des aspects de la vie dans L'Aisne dans le passé.

Communiqué de Presse : mmuniqué de presse en cours

Sur le coté gauche vous découvrirez toutes les possibilités d'intervention sur le site www.aisne.tv ». Au centre une publicité de type « carré » que vous pouvez acheter pour publier sur le site « aisne.tv ». A droite la zone d'informations réservée à la sas CN aisne – Aisne TV.

Nous commençons par examiner ce qui peut être le plus intéressant pour votre Communauté de Communes : la possibilité de créer un mini site intégré au site Aisne TV (BLOG), et la possibilité de modifier un COMMUNIQUE DE PRESSE. Mais nous détaillerons ensuite les autres possibilités qui vous sont offertes, gratuites ou payantes.

Une précision avant de commencer notre exploration :

Votre Communauté de Communes possède peut être déjà son propre site internet. (Vous noterez que nous avons prévu ce cas dans le menu qui vous est proposé pour votre blog. Un clic sur le « bouton » « adresse de votre site internet existant » ouvrira automatiquement ce dernier).

Peut être pensez vous alors qu'il est inutile de compléter les autres chapitres du menu qui vous est proposé. Nous vous laissons libre choix mais jugeons utile de vous signaler que ce serait une erreur. En effet nos techniciens travaillent à la mise en place d'un puissant « moteur de recherche » interne au site Aisne.tv. Avec ce moteur l'internaute pourra poser n'importe quelle question pour se renseigner sur tous les types d'actions existants dans tous les territoires de l' Aisne (par exemple).

Ne seront rendus public évidemment que les renseignements contenus dans les blogs : si votre blog est vide, il y aura peu de chance qu'une de vos actions figure dans la liste qui sera donnée à l'internaute...

BLOG : Créez votre blog - modifiez votre blog – visualisez votre blog

Comment créer votre blog ?

Cliquer sur le bouton

Blog

- Créez votre blog en complétant vos informations

Une nouvelle page s'affiche :

Administration Création du blog Deconnexion

Retour menu > Blog

□ : Champs obligatoires

Cliquez sur "Valider", tout en bas de la page, pour que les changements soient pris en compte

Editorial du président

Journal de la communauté de commune

Adresse de votre site Internet existant

Renseignements pratiques (adresse, téléphone, fax...)

Composition (Nom du président, des vices présidents, des responsables de commissions)

Personnels (Directeur général des services + autres personnels)

Historique (date de création, nombre de communes, noms des communes)

Développement économique

Développement touristique

Action sociale

Développement culturel, de loisirs, sportif

Logement et cadre de vie

Protection de l'environnement

Transports

Voirie

Construction, entretien, fonctionnement d'équipements

Formation

Agenda

Autres informations

Contact

Galerie photo

Valider la création

Elle va vous permettre d'exploiter toutes les possibilités que nous mettons à votre disposition.

Vous pouvez remarquer deux types différents de formulaires.

Les formulaires désignés par les carrés rouges sont à remplir obligatoirement.

Les formulaires désignés par les carrés bleus sont à remplir selon vos désirs (à noter que les titres des formulaires aux carrés bleus forment ensuite les lignes du menu de votre blog : les formulaires ignorés ne figureront pas dans votre menu - mais vous pouvez tout modifier à chaque instant !).

Les formulaires « bleus » non ouverts ne figureront pas dans le menu de votre blog visible par les internautes. Vous pouvez ouvrir ou fermer à tout moment ces formulaires « bleus ».

NOUVEAU DEPUIS LE 17 SEPTEMBRE 2007

Aisne TV cherche en permanence à apporter des améliorations aux outils mis à disposition des membres pour permettre à ces derniers de personnaliser leurs travaux.

C'est ainsi que depuis le 17 septembre une nouvelle barre d'outils est apparue dans les champs des formulaires utilisés pour la mise en forme des textes des blogs.



Similaire aux barres d'outils présentes dans les logiciels de traitements de texte, elle vous permet de mieux personnaliser vos textes et ainsi de les mettre plus en valeur :

Les possibilités sont les suivantes :



Passes les caractères en « gras » : **épaissement du caractère.**



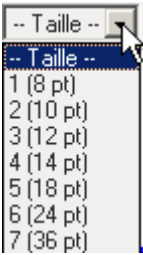
Passes les caractères en *italique*



Souscrire les caractères : souligner



Permet de choisir une police de caractère : exemple tahoma



Permet de choisir la taille de la police : **exemple tahoma 18**



Classique de l'alignement des textes.....

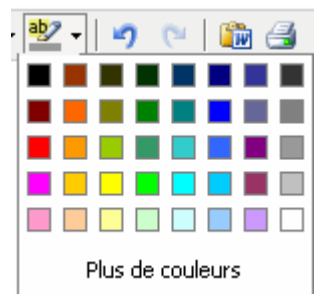


Permet de choisir la couleur du texte



Permet de choisir la couleur d'arrière plan du texte

Exemple : **TEXTE BLEU SUR ARRIERE PLAN JAUNE**



Annule une opération précédemment réalisée sur le texte.



Permet d'importer un texte depuis le logiciel de traitement de texte « word ».



Permet d'imprimer le texte rédigé dans le formulaire du blog vers votre imprimante



Permet de prévisualiser le texte et la mise en forme.



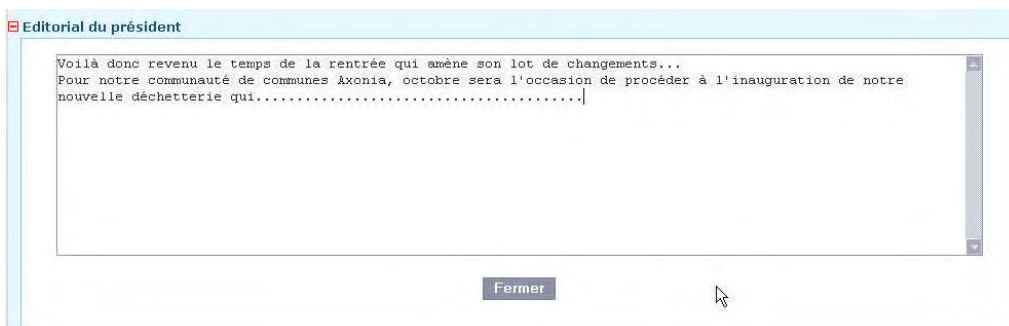
Affiche le formulaire sur lequel vous travaillez en plein écran.

Les images écran présentées ci-dessous ayant été réalisées avant le 17 septembre ne présentent pas la nouvelle barre d'outils.

Formulaires obligatoires :



Un clic ouvre ce champ



A remplir selon la tonalité du message que vous voulez adresser à tous les internautes qui pourront lire ce message. Vous pouvez choisir un message permanent qui aura donc une longue durée de vie ou opter pour un message assez souvent renouvelé.

Comme indiqué ci-dessus vous pouvez ensuite passer aux autres formulaires qui composent le menu de votre blog. Nous vous présentons les premiers mais le principe est identique pour tous : Ce sont des champs à remplir.

Lettre d'informations



Cette rubrique ne sera opérationnelle qu'en décembre 2007

Elle sera un « plus » majeur pour tous les Présidents de Communautés de communes qui veulent tenir informés en permanence leurs concitoyens ou les amis de leur communauté (ou leur personnel) en leur envoyant un mini journal.

Pour permettre à ces derniers de s'inscrire il faut évidemment activer le « journal de la communauté de communes ».

Si vous n'activez pas la possibilité « lettre d'informations » le formulaire situé à droite de la fenêtre de votre blog se présente ainsi :

Après votre activation le formulaire se présentera ainsi :

Il suffira aux internautes qui veulent recevoir votre lettre d'informations électronique de cocher la case et d'indiquer leur adresse email.
 (Vous aurez la possibilité en qualité de Président, sur un tableau prévu à cet effet, d'effacer des adresses emails pour supprimer l'envoi de votre lettre d'informations électronique à des personnes que vous jugeriez susceptibles d'utiliser à mauvais escient les informations que vous rendrez publiques via ce journal).

Dans un premier temps nous limiterons la présentation à une formule simple composée uniquement de textes.

Par la suite il sera possible de composer une présentation plus affinée (avec des colonnes - des pavés textes - des images).

Comment fonctionnera la rubrique :

Vous devrez activer la lettre d'informations en cliquant sur la case prévue à cet effet :

Un nouveau champ apparaîtra et vous remplirez celui ci avec le texte que vous désirez faire lire par vos correspondants.

Cliquer sur « Fermer » enregistre votre travail.

Un nouveau champ apparaîtra ensuite qui vous montrera tous les internautes qui ont renseigné le formulaire d'inscription intitulé « recevez la lettre d'info » qui se trouve sur votre blog : (Pour respecter la loi de 1978 toutes les personnes qui auront inscrit leur nom sur ce formulaire recevront un courriel leur demandant d'authentifier leur demande).

Vous choisirez les internautes à qui vous réservez votre information (une case permettra l'envoi à toute la liste).

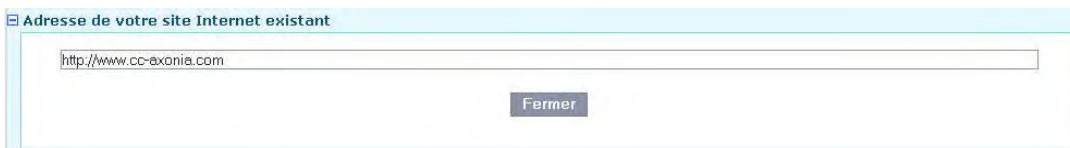
Et l'appui sur le bouton « envoi » enverra votre journal AUTOMATIQUEMENT.

Vous disposerez donc ainsi d'un moyen nouveau et très simple pour faire circuler l'information de votre Communauté de communes.

Adresse de votre site internet existant

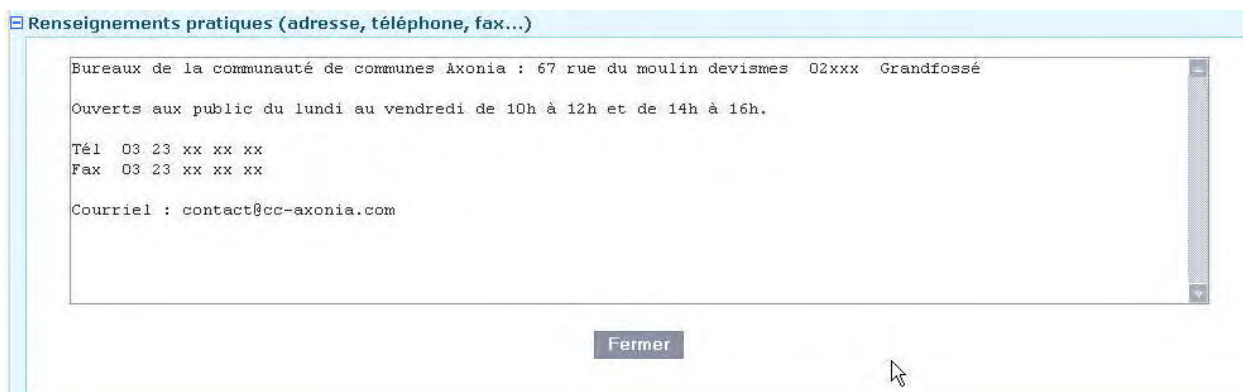
+ Adresse de votre site Internet existant

Si vous gérez déjà un site internet, indiquez son adresse dans le champ ouvert. ATTENTION : Le site doit être propriété de votre structure. IL EST INTERDIT DE FAIRE FIGURER A CETTE PLACE UN SITE DONT VOUS N ETES PAS PROPRIETAIRE.



A noter que si un internaute clique sur le bouton « site » dans le menu de votre blog, une nouvelle fenêtre indépendante s'ouvre par-dessus la fenêtre de aisne.tv et présente votre site.

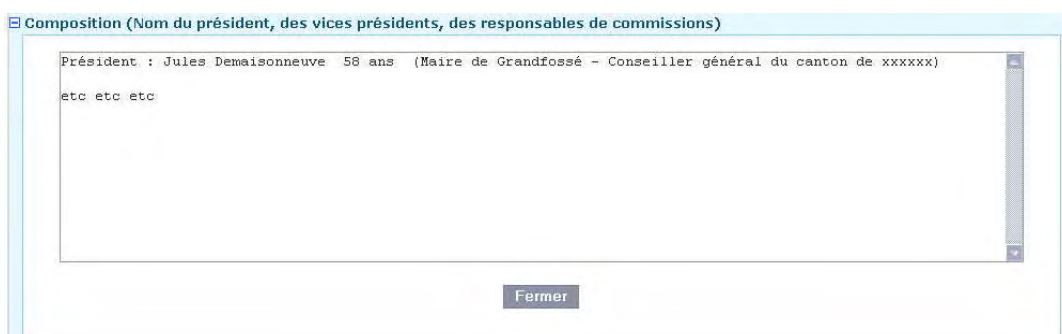
Renseignements pratiques



- Vous pourrez indiquer dans cette rubrique toutes indications utiles concernant l'accès aux locaux de votre Communauté de Communes et autres renseignements utiles...

Composition (nom du Président, des vices présidents etc etc)

+ Composition (Nom du président, des vices présidents, des responsables de commissions)



Cette rubrique vous permet d'indiquer de façon exhaustive la composition précise des organes dirigeants de la Communauté de Communes.

Nous ne détaillerons pas plus le fonctionnement des autres rubriques puisque le principe est le même pour toutes : choisir un champ, l'ouvrir et le remplir... Quelques commentaires...

+ Personnels (Directeur général des services + autres personnels)

IL peut être intéressant de communiquer les noms et fonctions précises des différents personnels.

+ Historique (date de création, nombre de communes, noms des communes)

La plupart des communautés de communes sont de création récente. Il importe donc ici plutôt de mettre l'accent sur les détails concernant les communes adhérentes.

- + Développement économique**
- + Développement touristique**
- + Action sociale**
- + Développement culturel, de loisirs, sportif**
- + Logement et cadre de vie**
- + Protection de l'environnement**
- + Transports**
- + Voirie**
- + Construction, entretien, fonctionnement d'équipements**
- + Formation**

Nous avons ici créé plusieurs possibilités de chapitres qui peuvent donc être présents dans votre menu si vous choisissez de remplir les formulaires afférents.

Ce sont les actions le plus souvent développées par les Communautés de communes telles qu'elles peuvent apparaître dans le document édité par le SDAR en 2004.

+ Agenda

Rubrique qui vous permet de donner des dates importantes :
Réunions de conseils, de commissions, de réunions de travail etc etc
Mais aussi de rappeler des dates d'événements qui se déroulent dans les communes adhérentes à votre communauté.

+ Autres informations

Tout type d'information que vous ne pouvez pas insérer dans les chapitres précédents trouvera sa place ici....

+ Contact

Pour noter tous les numéros de tél, de fax, et autres adresses emails utiles aux citoyens.

Galerie Photos

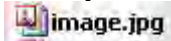
+ Galerie photo

Cette partie de votre « console d'administration » vous permet d'insérer 12 photos qui figurent en « entête » de votre blog.

Il est très important d'utiliser cette possibilité. Prenez des photos dans votre Communauté de communes. Vous devez montrer vos actions sous l'angle le meilleur et les photographies vous aident en ce sens. Cela peut être l'occasion de faire appel à vos concitoyens et organiser ainsi un concours de photographies dans votre communauté de communes : Vous choisirez ainsi les meilleures pour que ces dernières soient publiées sur votre blog.

TRES IMPORTANT : NOTRE SYSTEME N ACCEPTE QUE LES PHOTOS ENREGISTREES AU FORMAT DIT « JPEG ». La plupart du temps ces photos sont enregistrées sur ordinateur avec « l'extension » jpg.

Exemple :



Par exemple (un blog d'une mairie existant sur aise tv):



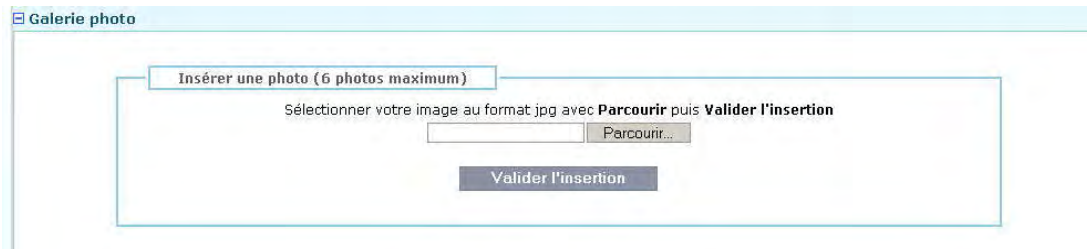
Si l'internaute clique sur une « vignette photo » celle-ci apparaît en grand format en nouvelle page « par-dessus » le site aise.tv

Vous pouvez changer les photos aussi souvent que vous le désirez.

Cela vous permet ainsi par exemple de publier sur votre blog des photos les plus récentes.

Comment procéder :

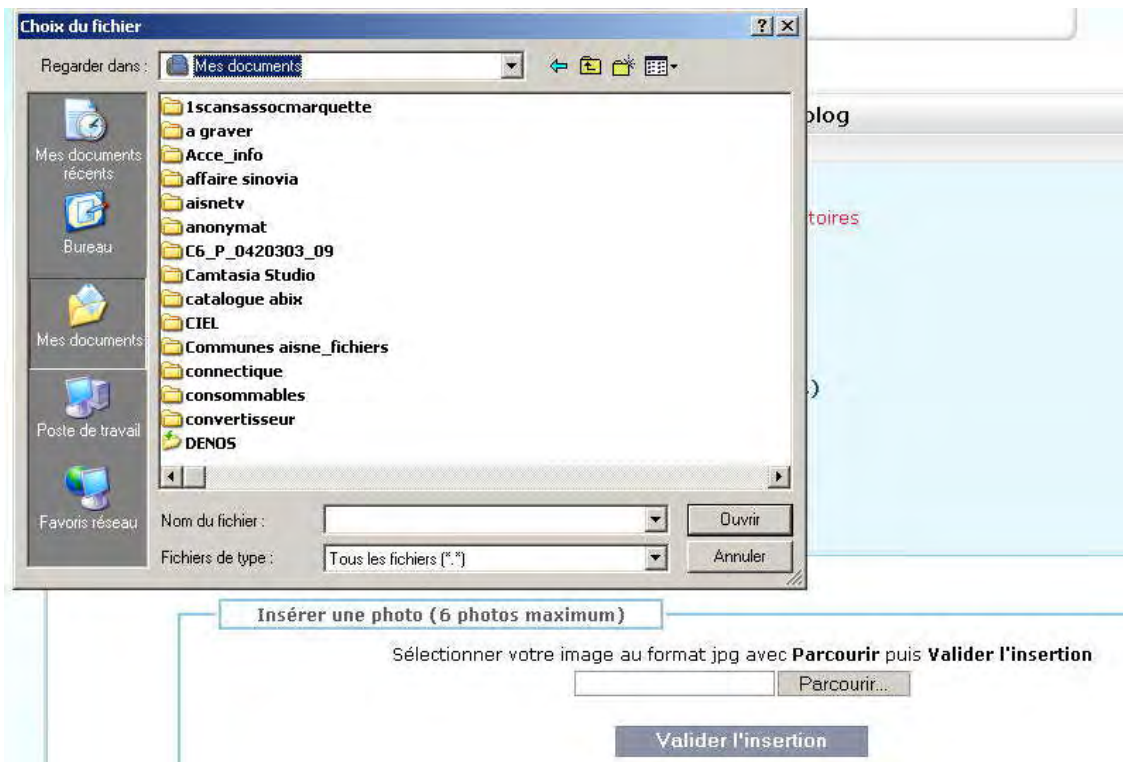
Cliquer sur le bouton « galerie photo » fait apparaître un nouveau champ :



Cliquer sur le bouton « parcourir » :



Une nouvelle fenêtre s'ouvre :



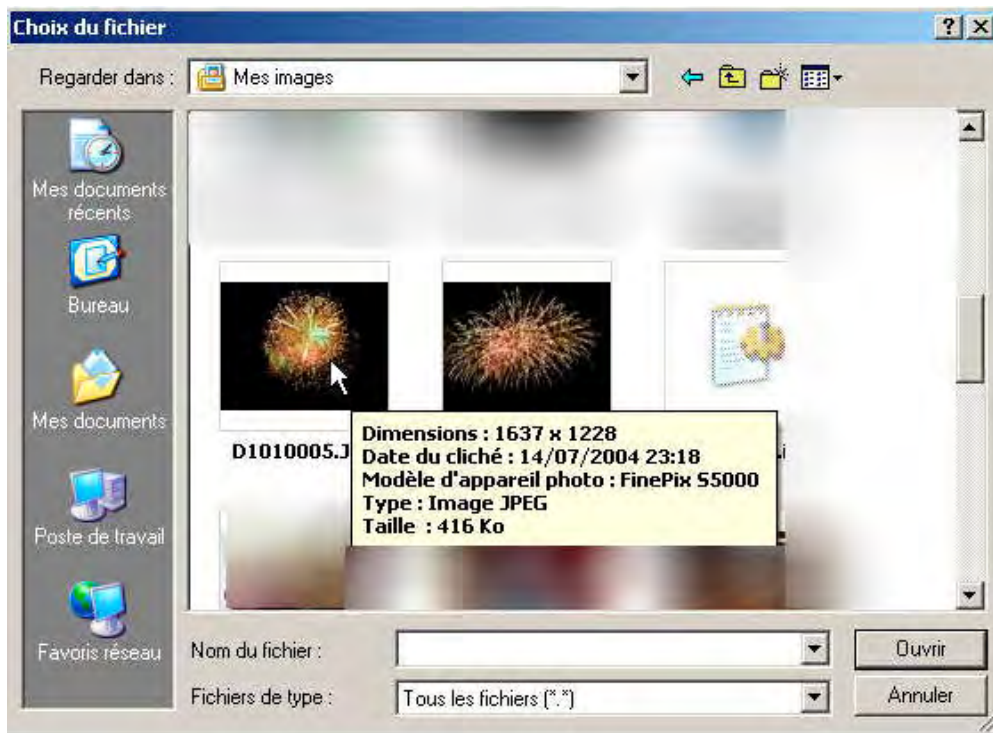
Vous la reconnaissez ?

Cette fenêtre provient de votre ordinateur. C'est « l'explorateur de fichiers » qui vous permet de vous « promener » parmi les répertoires ouverts sur votre disque d'ordinateur.

(Si vous ne connaissez pas ce type de système mis à votre disposition, consultez l'aide fournie avec votre ordinateur).

Pour le cas qui nous concerne ici, les images sont stockées dans un « sous répertoire » dénommé « mes images ». Nous allons donc procéder à l'ouverture de ce dernier en cliquant dessus.

Une fois ouvert ce sous répertoire nous choisissons l'image qui nous intéresse et cliquons dessus pour l'enregistrer sur le blog



La photo a été enregistrée sur le blog : on voit apparaître du texte (le « chemin » à prendre)

C:\Documents and Settings\ [Nom] \Parcourir...

Mais elle n'est pas encore transmise au serveur de aisne.tv

Pour transmettre la photo cliquer sur « valider l'insertion »

Sélectionner votre image au format jpg avec **Parcourir** puis **Valider l'insertion**

C:\Documents and Settings\ [Nom] \Parcourir...

Valider l'insertion

Cette transmission peut être longue si vous possédez une connexion internet à débit faible et/ou si votre image « pèse lourd ». Laissez faire. Dès que la transmission est terminée l'écran ci-dessous s'affichera :



Vous pourrez ainsi constater que votre photo est bien enregistrée sur notre serveur. A partir de ce moment vous pouvez soit ajouter d'autres photos par le même processus ; soit supprimer des photos existantes pour les remplacer par d'autres, bref gérer le « compte photo » de votre blog.

ATTENTION

Une fois remplies toutes vos rubriques, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton « valider la création » (et par la suite « valider la modification ») en bas de page.



Seule cette action permet de publier votre blog en sa totalité.

Une fois cette validation effectuée vous devez voir apparaître l'écran suivant :



Ou figurera l'adresse web de votre blog sur aisne tv.

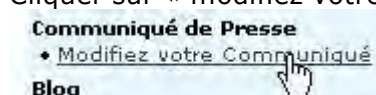
Communiqué de Presse : modifiez votre communiqué

Les communiqués que vous créez apparaissent en permanence sur les « déroulants » situés juste en dessous de l'image vidéo du journal TV. Un clic sur un communiqué ouvre automatiquement une page « news » spécifique dans votre blog.



Comment modifier son communiqué de presse :

Cliquer sur « modifiez votre communiqué » dans le menu :



Une nouvelle page s'ouvre :

Administration Deconnexion

Retour menu > Communiqué de presse

Tous les champs sont obligatoires

Date de début d'affichage du communiqué : 23-07-2007

Date de fin d'affichage du communiqué : Lun 06 Août 2007

Texte défilant (60 caractères maximum):

La news détaillée :

Valider

Deux champs sont à remplir :

Le premier s'intitule « texte défilant » : C'est le texte qui défilera en dessous de l'écran vidéo sur la page d'entrée du site aise.tv. Vous n'avez droit qu'à 60 caractères (espaces compris). Veillez à rédiger un texte « percutant » où l'essentiel doit être dit en peu de mots. N'oubliez pas que vous pourrez développer votre information dans le champ situé en dessous. C'est ce dernier « la news détaillée » qui apparaîtra lorsque l'internaute aura cliqué sur le texte défilant.

Le champ « news détaillée » :

Vous n'avez pas de limite de caractères mais songez au vieil adage « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement ». Rappelez vous également que la lecture sur écran d'ordinateur est plus fatigante qu'une page de livre imprimé : Soyez précis en donnant toutes informations nécessaires à la compréhension de votre article mais soyez le plus concis possible pour être certain que vous serez lu jusque la fin de votre communiqué.

Ce travail réalisé il vous faudra préciser les dates de début et de fin de parution à l'aide du système figurant en tête de page :

Date de début d'affichage du communiqué : 23-07-2007

Date de fin d'affichage du communiqué : Lun 06 Août 2007

Vous devez valider votre travail en appuyant sur le bouton prévu à cet effet :



Une nouvelle page s'affiche :

Administration Deconnexion

Retour menu > Communiqué de presse

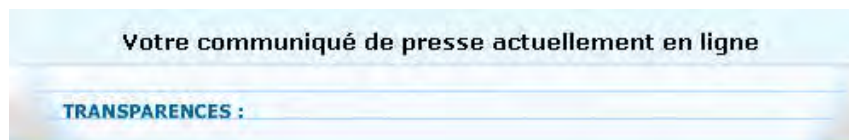
Modification enregistrée

Elle annonce que l'enregistrement du communiqué a été pris en compte.

Pour revenir au menu général cliquer en haut à gauche sur « retour menu »

A rectangular button with a light blue background and a thin border. The text "Retour menu" is written in a dark blue font, followed by a small right-pointing arrow.

Cela fait vous pouvez vérifier en portant votre regard en zone basse de la page « d'administration » que votre communiqué est en ligne et vérifier son apparence réelle sur la ligne défilante en bas de page :

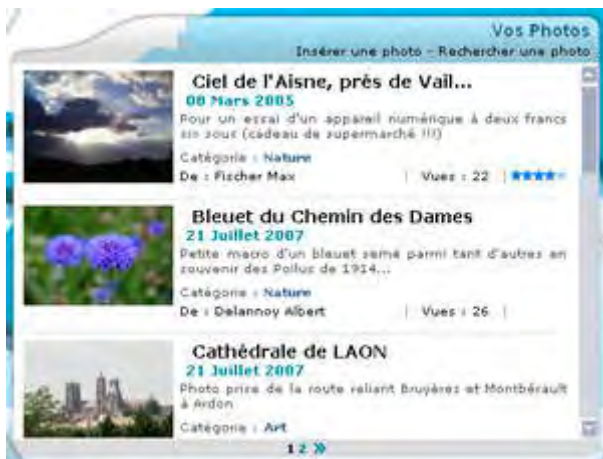


Sur le menu coté gauche figurent plusieurs autres offres :

LES GRATUITS :

Vos photos : déposez vos images.

Correspondance : rubrique « vos photos » sur le site.



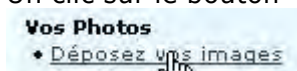
Vous permet de déposer une photo visible par tous les internautes.

Cette rubrique est « modérée » : Un administrateur de « aisme.tv » consulte plusieurs fois par jour les demandes de publication formulées et autorise ou non la parution des photos.

Attention : Les photos doivent obligatoirement concerner le département de l' Aisne et vous devez en posséder les droits. IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE TENTER DE PUBLIER DES PHOTOS DONT VOUS N ETES PAS L AUTEUR OU DONT LE PROPRIETAIRE NE VOUS A PAS DONNE LES DROITS DE PUBLICATION.


Comment faire :

Un clic sur le bouton

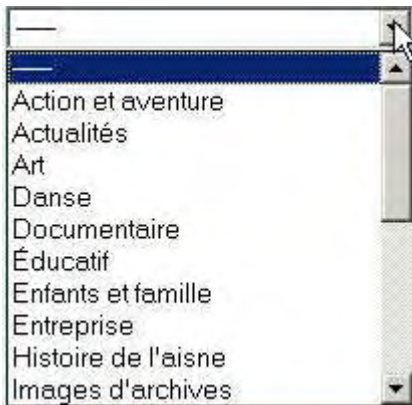


Une nouvelle page s'ouvre :

En premier choisissez la catégorie où viendra se classer votre photo :

Cliquer sur la flèche 

De multiples possibilités s'offrent à vous :



Remplissez ensuite la rubrique « Titre »

Titre :

Maximum caractères : 60 (espaces compris)

Et description :

Description :

Maximum caractères : 150 (espaces compris)

Donnez la date de votre cliché (important pour la rubrique Histoire de l' Aisne)

Date du cliché :

Utilisez les flèches pour trouver les chiffres.

Vous pouvez maintenant choisir votre photo.

Cette dernière doit évidemment se trouver sur le disque de votre ordinateur (ou sur un support connecté à votre ordinateur).

TRES IMPORTANT : NOTRE SYSTEME N ACCEPTE QUE LES PHOTOS ENREGISTREES AU FORMAT DIT « JPEG ». La plupart du temps ces photos sont enregistrées sur ordinateur avec « l'extension » jpg.

Exemple :



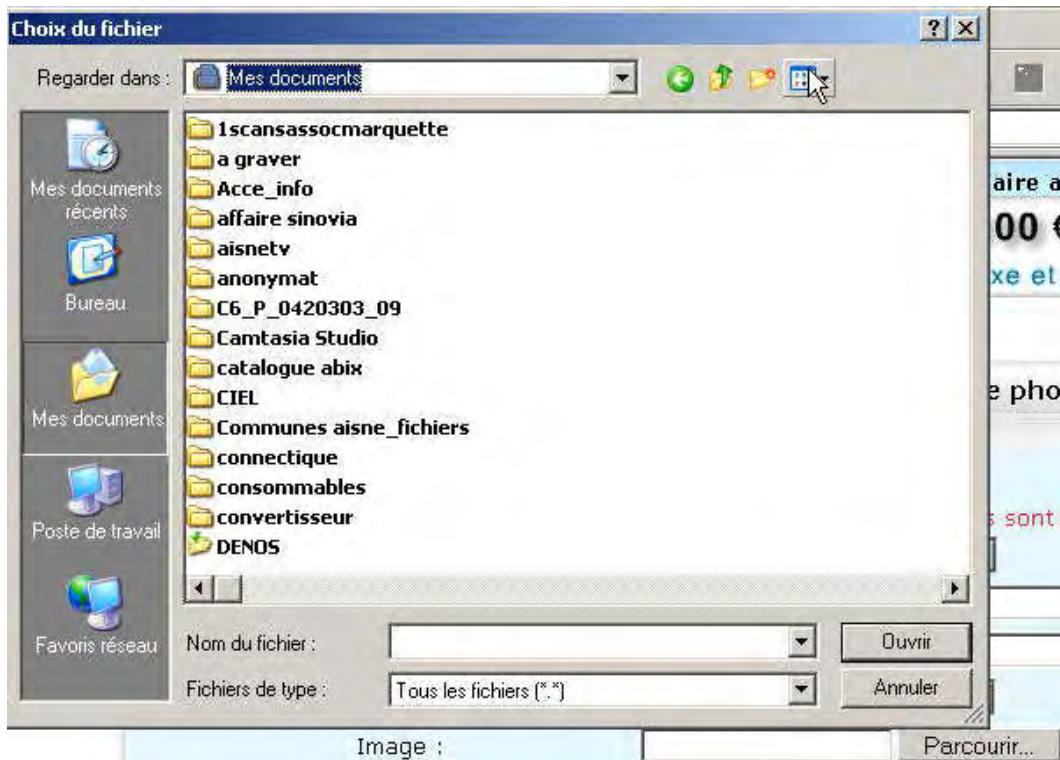
Vous devez maintenant choisir votre photo :

(Important : ce mode d'emploi ne concerne que les utilisateurs d'ordinateurs équipés de système windows – Nous supposons que les utilisateurs d' apple MAC ou de Linux sont habitués aux procédures....).

Cliquer sur le bouton « parcourir » :

Image :

Une nouvelle fenêtre s'ouvre :



Vous reconnaissez le type de fenêtre utilisée par « l’explorateur windows ». (Si vous ne connaissez pas l’utilisation de ce système installé sur les ordinateurs contrôlés par windows, veuillez consulter l’aide de votre ordinateur).

Choisissez le « répertoire » ou « sous répertoire » où vos photos sont stockées.

Exemple :

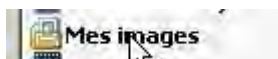
Ici on clique sur un bouton pour choisir de dérouler la liste des sous répertoires de « Mes documents » en utilisant le « détail »



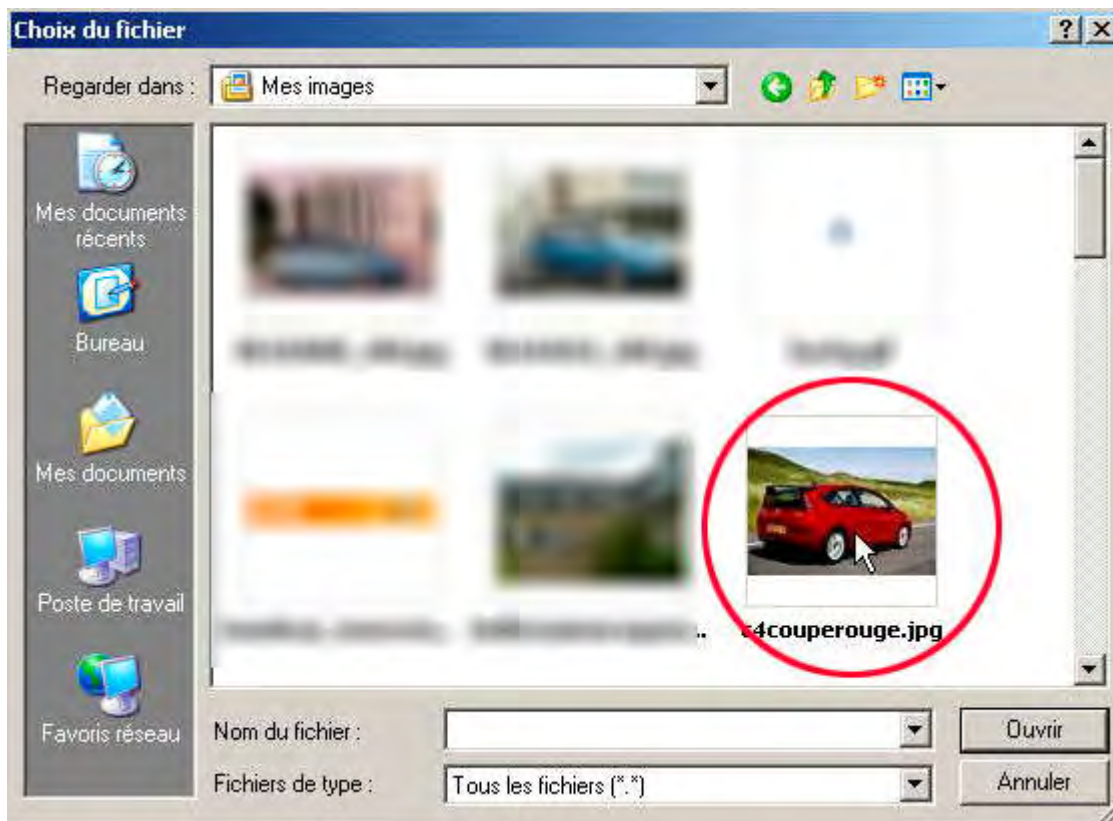
Cela fait on peut faire glisser « l’ascenseur » pour trouver le sous répertoire « mes images » :



Et l’on clique sur le sous répertoire « mes images » pour l’ouvrir :



Le sous répertoire ouvert laisse apparaître les fichiers images (réglage ici : miniatures).



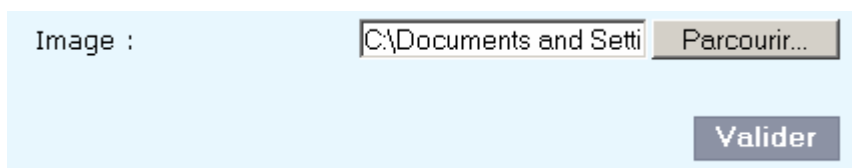
Après choix de la photo double cliquez sur celle-ci :

La fenêtre de l'explorateur windows se ferme et la fenêtre de votre « console d'administration » a pris en compte le fichier photo.



Mais la photo n'a pas encore été transmise à notre serveur...

Pour transmettre la photo cliquer sur « valider »



La mention « transfert en cours » apparaît.

Cette transmission peut être longue si vous possédez une connexion internet à débit faible et/ou si votre image « pèse lourd ». Laissez faire. Dès que la transmission est terminée l'écran ci-dessous s'affichera :



La suite :

Votre photo sera soumise à l'administrateur du site. Selon son degré d'intérêt pour les internautes et si elle ne contrevient pas à la LOI, elle sera publiée sur le site aisme.tv et visible par tous.

Réactions : donnez votre avis

Réactions

- [Donnez votre avis](#)

En cliquant sur cette rubrique, vous voyez ensuite apparaître la page du site qui vous permet d'exprimer vos réactions dans les rubriques ouvertes pour ce faire. (Les responsables du site se donnent le droit d'ouvrir de nouvelles rubriques quand la nécessité s'en fait sentir...).

VOS RÉACTIONS		Index	
Rubrique	Sujets	Messages	Derniers Messages
Proposer un sujet de reportage	5	5	Lun 30 Juillet 2007 11h20 Benjamin CAUCHY
Des problèmes techniques ?	2	9	Mar 24 Juillet 2007 13h59 Albert Delannoy
Réagir sur les invités du jour	3	3	Jeu 26 Juillet 2007 18h36 Nicolas TREVILLOT
Poser vos questions aux invités de demain	1	1	Mar 24 Juillet 2007 10h30 Benjamin CAUCHY
Votre avis général sur Aisme.TV	8	18	Jeu 26 Juillet 2007 10h04 seb noizet
Création d'une émission culturelle. <small>En septembre 2007, Aisme TV lancera une émission sur la vie culturelle de l'Aisme. Diffusé tous les mercredi, jeudi, vendredi (après la météo) ce programme sera présenté par Fabrice Decarnelle. Vous pouvez lui écrire à : decarnelle@aisne.tv</small>	1	1	Mar 31 Juillet 2007 14h10 MAX FISCHER

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Répondre dans le cadre d'un débat en cours (réservé à certaines rubriques)
- Créer de nouveaux sujets de discussion.

Pour répondre

(Possible dans les rubriques : « problèmes techniques » ; « réagir sur les invités du jour » ; « votre avis général sur aisme.tv » ; « création d'une émission culturelle ») :

1) Cliquer sur le titre de rubrique

[Réagir sur les invités du jour](#)

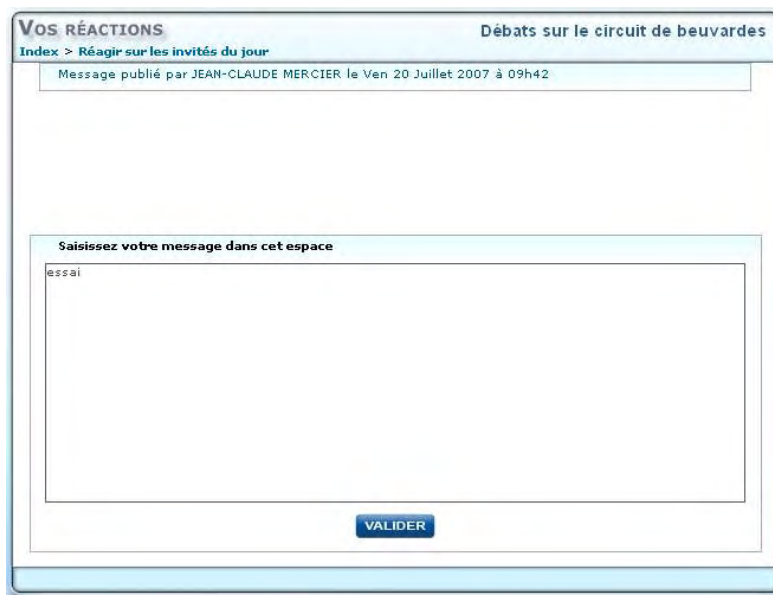
2) Cliquer sur le sujet qui vous intéresse

Sujet
Aisme'ternet
Débats sur le circuit de beuwardes
Un débat intéressant

3) Cliquer sur « répondre » dans le menu à droite :



4) Un nouveau champ s'ouvre et vous pouvez alors ajouter votre texte



5) cliquer sur le bouton « valider » pour enregistrer votre texte



6) Vous voyez alors immédiatement votre message apparaître



Vous pouvez ensuite et à tout moment l'éditer pour modifier le contenu ou le supprimer.

Pour créer un nouveau sujet

Possible pour toutes les rubriques

1) Cliquer sur « nouveau sujet » dans le menu de droite



2) Sur la nouvelle page qui s'ouvre, choisissez la rubrique la mieux adaptée :

Rubrique :

 Proposer un sujet de reportage
 Des problèmes techniques ?
 Réagir sur les invités du jour
 Poser vos questions aux invités de demain
 Votre avis général sur Aisne.TV
 Création d'une émission culturelle.

3) Donner un titre à votre sujet

Titre :
 Petits trains de l' Aisne

40 caractères maximum (espaces compris)

4) Ecrivez votre message et validez

LES PAYANTS :

Ces rubriques sont payantes. Elles sont gérées par le secteur « commercial » du site aisne.tv. Vous pouvez contacter la Directrice commerciale par courriel en cliquant sur le menu général du site (à gauche de l'écran vidéo) sur « contact ».

Contacts

Cela ouvre un formulaire en partie centrale :

Vous choisissez « direction commerciale » dans le champ « destinataire » et vous exposez votre demande.

Contacts
 Vous pouvez contacter Aisne.TV par le biais de ce formulaire.
 Tous les champs sont obligatoires

Formulaire

Destinataire : -----
 Email : -----
 Sujet : -----
 Message : -----

Direction Commerciale
 Direction de la chaîne
 Journaliste
 Technicien vidéo
 Technicien web

VALIDER

Vous avez un téléphone portable ! Scoop !! Envoyez à : images@aisne.tv

LES PETITES ANNONCES

Petites Annonces

- Déposez une annonce
- Déposez une annonce Nécrologique
- Gérez les annonces

Ces annonces « professionnelles » apparaissent sur le site dans la rubrique « Petites annonces » que l'internaute peut atteindre en cliquant sur le bouton du même nom.

PETITES ANNONCES *Gratuit pour les particuliers
Technicien informatique Recherche
 d'emploi : Technicien de maintenance en

Particularité :

Le texte qui apparaît en dessous de la mention « petites annonces » est celui d'une des petites annonces des particuliers. Ce texte est « tournant » et présente tous les dernières petites annonces publiées.

Les annonces professionnelles se présentent différemment selon les critères de remplissage de pages choisis.

Plusieurs exemples :

Une double page avec un côté à deux annonces et un côté à une annonce :
On notera que les « bandeaux haut et bas » sont des images réalisées avec un logiciel approprié.

AITNE TV
www.aisne.tv

Rubriques
Automobile
Immobilier
Emploi
Nécrologie
Rencontres
Divers

Cliquer ici pour ajouter une petite annonce

CITROËN LAON

C-CROSSER
Commercialisé en France à partir de juillet 2007, C-CROSSER dévoile une silhouette qui mêle harmonieusement les genres et lui donne à la fois une allure sportive, un caractère baroudeur et un raffinement certain.








C6 : La référence
Cette nouvelle berline s'inscrit par sa prestance, son style et ses prestations dans le monde du haut de gamme. Un monde dans lequel le style unique et intemporel des GRANDES CITROËN - DS, CX, SM - ainsi que leurs technologies innovantes ont donné à la Marque une véritable légitimité. C6 est la nouvelle référence.

C4 PICASSO
Un style unique, très dynamique et affirmé, de grandes dimensions, un agrément de conduite certain, des prestations innovantes de VISIOSPACE, C4 Picasso trouve naturellement sa place dans la gamme des monospaces compacts.

Eurocasion 3, Rue Colbert Laon / Chambry **Véhicules neufs** 3, Rue Colbert Laon / Chambry
VEHICULES PRODIGES - TOUS GARANTIS **03.23.79.37.33** Contact : Pascal Pierre **03.23.79.37.33** Contact : Pascal Pierre

Une double page avec deux cotés à quatre annonces :
On notera que pour ces pages les bandeaux haut et bas sont constitués d'une image et de texte simple.

CITROËN LAON

<p>C6 2.7 V6 HDI EXCLUSIVE</p>  <p>22 mars 2006 53000 kms - ganache-cuir 38500 euros</p>	<p>C4 COUPE 2.0 HDI</p>  <p>18 février 2006 53314 kms - gris alu 10700 euros</p>	<p>C3 1.4 HDI 70</p>  <p>09 décembre 2005 1816 kms - bleu - dim 13000 euros</p>	<p>XSARA 1.4 HDI 70 5 PORT</p>  <p>18 mai 2004 72000 kms - vert - dim 9200 euros</p>
<p>BERLINGO 1.6 HDI</p>  <p>04 novembre 2005 15090 kms - bleu - abs 13200 euros</p>	<p>PICASSO 1.6 HDI 110</p>  <p>18 janvier 2006 40000 kms - bleu - abs 16200 euros</p>	<p>PICASSO PHASE 2 2.0 HDI</p>  <p>22 avril 2004 90078 kms - gryline - abs 12900 euros</p>	<p>307 1.6 HDI 110 XS</p>  <p>25 novembre 2004 30611 kms - rouge - dim 14950 euros</p>

EUROCASION 3 RUE COLBERT LAON/CHAMBRY **TEL : 03 23 79 37 33**
VEHICULES PRODIGES - TOUS GARANTIS Contact : Pascal PIERRE

Comment déposer une annonce :

Nos informaticiens ont mis au point un système simple qui vous permet de travailler vos annonces en permanence. Vous pouvez ainsi remplacer à tout instant par une autre une annonce devenue obsolète....

Cliquez sur « déposer une annonce » ouvre une nouvelle page :



En premier choisir le type de bandeau :

Cliquer sur « type d'entête » :



Notez bien le type d'image qu'il vous faudra confectionner :
Le format est de 411 pixels x 36 pixels : à respecter scrupuleusement.
TOUTE IMAGE DOIT ETRE AU FORMAT JPEG.



Le choix fait cliquer sur « suivant »

Suivant

Une nouvelle page apparaît ou il va vous être demandé de télécharger vos bandeaux images.

Entête choisi :

Bandeau image 1 **Bandeau image 1**

nos bandeaux/vos bandeaux format : 411px x 36px nos bandeaux/vos bandeaux format : 411px x 36px

Bandeau image 2 **Bandeau image 2**

Page gauche :
Bandeau image 1 (haut) [] [Parcourir...]
Bandeau image 2 (bas) [] [Parcourir...]

Page droite :
Bandeau image 1 (haut) [] [Parcourir... (facultatif)]
Bandeau image 2 (bas) [] [Parcourir... (facultatif)]

conserver ceux de la page de gauche

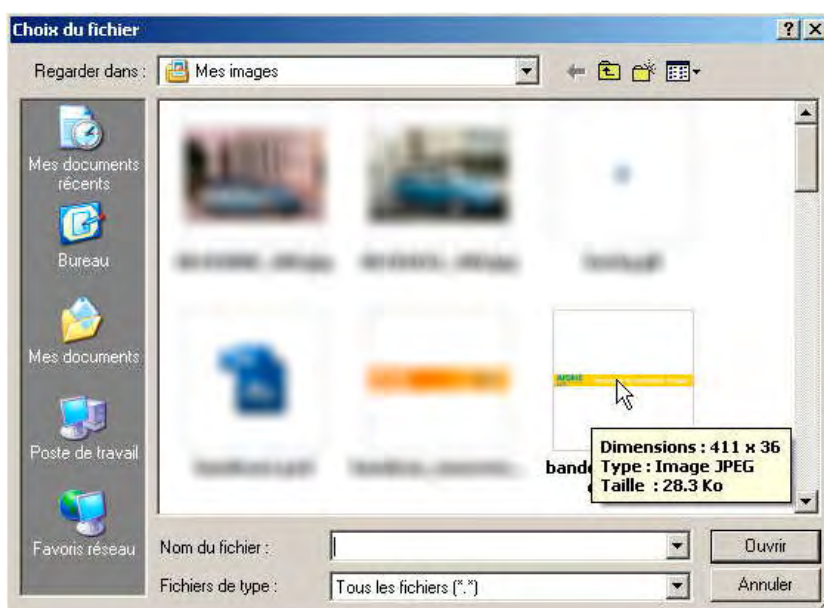
[Suivant]

Cliquer sur « parcourir » vous permettra d'ouvrir « l'explorateur windows » de votre ordinateur et trouver ainsi le répertoire ou sous répertoire ou vous avez classé le fichier image de votre bandeau.

Bandeau image 1 (haut) [] [Parcourir...]

Une fois parvenu sur votre « explorateur windows » et dans le répertoire ou sont classées vos images, double cliquez sur l'image de votre choix :

Bandeau image 1 (haut) [] [Parcourir...]



Celle-ci se trouve enregistrée MAIS N'EST PAS TRANSMISE À NOTRE SERVEUR.

Bandeau image 1 (haut)

Procédez de la même façon pour les autres bandeaux.

Cliquez sur « suivant ».

Une autre page s'ouvre qui va vous permettre le choix de la mise en page de vos annonces.

1. Choix des entêtes 2. Choix de la mis en page des annonces 3. Insertion des annonces

Mise en page :

Titre annonce 1 --- Texte annonce 1 --- --- Texte annonce 1 --- --- Texte annonce 1 ---	Titre annonce 2 --- Texte annonce 2 --- --- Texte annonce 2 --- --- Texte annonce 2 ---	Titre annonce 1 --- Texte annonce 1 --- --- Texte annonce 1 --- --- Texte annonce 1 ---	Titre annonce 2 --- Texte annonce 2 --- --- Texte annonce 2 --- --- Texte annonce 2 ---
Titre annonce 3 --- Texte annonce 3 --- --- Texte annonce 3 --- --- Texte annonce 3 ---	Titre annonce 4 --- Texte annonce 4 --- --- Texte annonce 4 --- --- Texte annonce 4 ---	Titre annonce 3 --- Texte annonce 3 --- --- Texte annonce 3 --- --- Texte annonce 3 ---	Titre annonce 4 --- Texte annonce 4 --- --- Texte annonce 4 --- --- Texte annonce 4 ---

Choisissez la mise en page pour la page de gauche :

4 annonces (photo/texte)
4 annonces (texte)
2 annonces (texte)
2 annonces (photo/texte)
1 annonce (photo/texte)
1 annonce (texte)

Vous pouvez choisir du texte seul ou du texte accompagné de photos.

Procédez à l'identique pour la page de droite.

Cliquez sur « suivant »

Une nouvelle page s'ouvre qui va vous permettre de compléter les textes de vos annonces et d'y adjoindre des photos si vous avez fait ce choix.

The screenshot shows a three-step process for inserting advertisements. Step 1 is 'Choix des entêtes', step 2 is 'Choix de la mise en page des annonces', and step 3 is 'Insertion des annonces'. The form is divided into two main sections: 'Page Gauche' and 'Page Droite'. Each section contains two advertisement slots. For 'Page Gauche', each slot has a title field, three text lines (L1, L2, L3), and a photo field with a 'Parcourir...' button. For 'Page Droite', each slot has a title field, nine text lines (L1 through L9), and a photo field with a 'Parcourir...' button. A 'Suivant' button is located at the bottom center of the form.

Page gauche

Notez que la page gauche doit comporter quatre pavés de texte accompagnés chacun d'une photo.

Pour chaque pavé de texte :

This close-up shows the form for 'Annonce 1' on the left page. It includes a 'Titre' field, three 'Texte' lines labeled L1, L2, and L3, and a 'Photo' field with a 'Parcourir...' button.

Titre : maximum 23 caractères (espaces compris)

Texte L1 – L2 – L3 : maximum 24 caractères (espaces compris)

Insertion photo : C'est le même processus que pour l'insertion des bandeaux

LES PHOTOS DOIVENT ETRE AU FORMAT JPEG.

Page droite

Annonce 1

Titre :

Texte : L1

L2

L3

L4

L5

L6

L7

L8

L9

Photo :

Titre : maximum 23 caractères (espaces compris)
Texte L1 -L2 -L3 -L4 -L5 -L6 -L7 -L8 -L9 : maximum 28 caractères (espaces compris)
Photo : processus identique à celui des bandeaux.


Une fois la page remplie complètement cliquer sur « suivant ».
Le téléchargement vers notre serveur commence.
Cette transmission peut être longue si vous possédez une connexion internet à débit faible et/ou si votre image « pèse lourd ». Laissez faire. Dès que la transmission est terminée l'écran ci-dessous s'affichera :

Semaine de parution :

Categorie :


Adresse site web : (http://votrelien)

Prévisualisation annonce




exemple de bandeau image

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX




XXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXX




exemple de bandeau image

XXXXXXXXXX





XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX



exemple de bandeau image


XXXXXXXXXX






exemple de bandeau image

XXXXXXXXXX




XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX




exemple de bandeau image

XXXXXXXXXX




XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX



exemple de bandeau image

XXXXXXXXXX



Vous pouvez constater l'apparence réelle de votre page d'annonces telle que pourront la voir les internautes.

IL reste à choisir :

La semaine de parution :

Semaine de parution :	n°31 : Lundi 30-07-2007 au Dimanche 05-08-2007
Categorie :	n°31 : Lundi 30-07-2007 au Dimanche 05-08-2007
Adresse site web :	n°32 : Lundi 06-08-2007 au Dimanche 12-08-2007
	n°33 : Lundi 13-08-2007 au Dimanche 19-08-2007
	n°34 : Lundi 20-08-2007 au Dimanche 26-08-2007
	n°35 : Lundi 27-08-2007 au Dimanche 02-09-2007
	n°36 : Lundi 03-09-2007 au Dimanche 09-09-2007
	n°37 : Lundi 10-09-2007 au Dimanche 16-09-2007
	n°38 : Lundi 17-09-2007 au Dimanche 23-09-2007
	n°39 : Lundi 24-09-2007 au Dimanche 30-09-2007
	n°40 : Lundi 01-10-2007 au Dimanche 07-10-2007
	n°41 : Lundi 08-10-2007 au Dimanche 14-10-2007

La catégorie de vos pages d'annonces

Categorie :	—
Adresse site web :	—
	Automobile
	Divers
	Emploi
	Immobilier
	Nécrologie
	Rencontres

Et l'adresse de votre site web si vous en possédez un.

Adresse site web :	<input type="text" value="http://www.aisne.tv"/>	(http://votrelien)
--------------------	--	---

APPUYEZ ENSUITE SUR LE BOUTON « soumettre »

<input type="button" value="Soumettre"/>
--

Une page nouvelle apparaît :

Votre annonce a bien été enregistrée. Elle sera publié dans la catégorie Automobile pendant la période du 30-07-2007 au 05-08-2007

QUE SE PASSERA T IL ALORS ?

Prochainement nous mettrons à votre disposition sur le site un moyen de paiement en ligne entièrement sécurisé. Vous pourrez alors régler la facture de votre campagne d'annonces professionnelles par carte bleue.

Dans l'attente de ce système nous procéderons de façon « classique ». Dès l'apparition de votre demande d'annonce sur son écran de contrôle, la directrice commerciale prendra directement contact avec vous et vous fera parvenir une facture que vous pourrez régler par chèque ou virement bancaire.

ATTENTION : VOTRE ANNONCE NE PEUT ETRE INSEREE SUR LE SITE TANT QUE VOTRE REGLEMENT NE NOUS EST PAS PARVENU.

NOTE :

Le bouton « gérer les annonces » vous permet de modifier à tout moment vos Annonces (même lorsqu'elles sont en ligne).

• [Gérez les annonces](#)

ID	Type d'annonce	Date	Catégorie	Active	Action
49		30-07-2007 05-08-2007	Automobile	non	Modifier Activer Supprimer

Cliquer sur « modifier » :



Vous permet de retrouver la page d'origine que vous avez remplie :

Administration Modification annonce Deconnexion

Accueil > Petites Annonces

Page Gauche :

Page Droite :

Vous pouvez procéder à tout type de modification.

LES PUBLICITES GRAPHIQUES

Publicités Graphiques

- Bannières
- Carrés

Il s'agit des publicités que l'internaute peut voir sur le site.

Vous devez contacter la Direction commerciale pour acheter bannières et carrés publicitaires.

En cliquant sur bannières ou carrés vous trouvez une page explicative.

Bannière publicitaire Deconnexion

[Retour menu](#) > **Publicités Graphiques**

La bannière est l'un des formats publicitaires les plus remarquables.
3 emplacements - 3 possibilités cumulables de visibilité

De par sa dimension de 468 x 60 pixels, elle est par conséquent, le format par excellence pour valoriser une marque, un produit, un événement et obtenir un taux de clics élevés. Sa diffusion est 7 jours/7 - 24h/24

Index, Pages du site

Emplacement privilégié

Petites Annonces

Visible dès l'ouverture de la rubrique

Vos Réactions/Jeux

Visible dès l'ouverture de la rubrique

TARIFS

Produit	Fréquence	Coût de création bannière fixe	Coût de création bannière animée	Coût de diffusion
bannière index	Hebdo	160 € ht	290 € ht	150 € ht
bannière PA	Hebdo	160 € ht	290 € ht	120 € ht
bannière forum	Hebdo	160 € ht	290 € ht	100 € ht
3 bannières	Hebdo	160 € ht	290 € ht	370 € ht

Innovation importante :

Nous avons placé un **TABLEAU INTERACTIF** qui vous permet de connaître à tout moment pour l'année entière LA DISPONIBILITE DES BANNIERES en passant simplement votre souris sur les bandes vertes.

DISPONIBILITÉ DES BANNIÈRES

Pour connaître la disponibilité des bannières, passez la souris sur la zone verte qui indique le numéro de semaine

Juliet 2007	Août 2007	Septembre 2007	Octobre 2007	Novembre 2007	Décembre 2007	Janvier 2008	Février 2008	Mars 2008	Avril 2008	Mai 2008	Jun 2008
26 D 1	M 1	S 1	L 1	J 1	S 1	M 1	V 1	S 1	M 1	J 1	D 1
L 2	J 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2	S 2	D 2	M 2	V 2	L 2
M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	L 3	J 3	D 3	L 3	J 3	S 3	M 3
M 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4	L 4	M 4	V 4	D 4	M 4
J 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	M 5	M 5	S 5	L 5	J 5
V 6	L 6	J 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6
S 7	M 7	V 7	D 7	M 7	V 7	L 7	J 7	V 7	L 7	M 7	S 7
D 8	M 8	S 8	L 8	J 8	S 8	M 8	V 8	S 8	M 8	J 8	D 8
L 9	J 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9	S 9	D 9	M 9	V 9	L 9
M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	J 10	D 10	L 10	L 10	J 10	S 10	M 10
M 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	M 11	V 11	D 11	M 11
J 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	M 12	M 12	S 12	L 12	J 12
V 13	L 13	J 13	S 13	M 13	D 13	M 13	J 13	J 13	D 13	M 13	V 13
S 14	M 14	V 14	D 14	M 14	V 14	L 14	J 14	V 14	L 14	M 14	S 14
D 15	M 15	S 15	L 15	J 15	S 15	M 15	V 15	S 15	M 15	J 15	D 15
L 16	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16	S 16	D 16	M 16	V 16	L 16
M 17	V 17	L 17	M 17	S 17	L 17	J 17	D 17	L 17	J 17	S 17	M 17
M 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18	V 18	D 18	M 18
J 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	M 19	M 19	S 19	L 19	J 19
V 20	L 20	J 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20
S 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21	L 21	J 21	V 21	L 21	M 21	S 21
D 22	M 22	S 22	L 22	J 22	S 22	M 22	V 22	S 22	M 22	J 22	D 22
L 23	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23	S 23	D 23	M 23	V 23	L 23
M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	L 24	J 24	D 24	L 24	J 24	S 24	M 24
M 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25	V 25	D 25	M 25
J 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	M 26	M 26	S 26	L 26	J 26
V 27	L 27	J 27	S 27	M 27	V 27	D 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27
S 28	M 28	V 28	D 28	J 28	S 28	L 28	J 28	V 28	L 28	M 28	S 28
D 29	M 29	S 29	L 29	J 29	S 29	M 29	V 29	S 29	M 29	J 29	D 29
L 30	J 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30	S 30	D 30	M 30	V 30	L 30
M 31	V 31	L 31	M 31	S 31	J 31	D 31	M 31	L 31	S 31	J 31	M 31

LES PUBLICITES VIDEOS

Publicités Vidéos

- Spot
- Publi reportage
- Parrainage

C'est le « nec plus ultra » de la publicité.

Autrefois ce type de publicité était réservé à des grandes firmes qui avaient les moyens de payer des centaines de milliers d'euros pour des séquences publicitaires sur des chaînes hertziennes (ou du câble).

Avec l'arrivée d'aisne.tv, les petites mairies peuvent également se payer ces publicités très performantes pour des tarifs adaptés à leurs moyens.

Prendre contact avec la Direction commerciale si vous êtes intéressés.

Les pages présentent les produits et leurs tarifs.


SPOT

Administration Spot Publicitaire Deconnexion

[Retour menu](#) > **Publicités Vidéos**

Une occasion de communiquer "comme les grands". Le spot publicitaire renforce la crédibilité et le climat de confiance.
Il peut être d'une durée de 10, 20 ou 30 secondes. Leurs emplacements suivent une grille de programme définie.
Sa diffusion est de 7 jours/7 - 24h /24
L'annonceur convient de la durée du spot suivant le contenu :

- 10 secondes = Nom et adresse de l'annonceur
- 20 secondes = Nom, adresse et slogan de l'annonceur
- 30 secondes = Nom, adresse, slogan, offre(s) spéciale(s) de l'annonceur



TARIFS


Produit	Fréquence	Coût de création	Coût de diffusion
spot 10" 1-2-3	Hebdo	315 € ht	312 € ht
spot 10" 4-5-6	Hebdo	315 € ht	260 € ht
spot 10" 7-8-9	Hebdo	315 € ht	208 € ht
spot 20" 1-2-3	Hebdo	420 € ht	384 € ht
spot 20" 4-5-6	Hebdo	420 € ht	320 € ht
spot 20" 7-8-9	Hebdo	420 € ht	256 € ht
spot 30" 1-2-3	Hebdo	735 € ht	444 € ht
spot 30" 4-5-6	Hebdo	735 € ht	370 € ht
spot 30" 7-8-9	Hebdo	735 € ht	296 € ht

PUBLI REPORTAGE

Administration Publi Reportage Deconnexion

[Retour menu](#) > **Publicités Vidéos**

C'est l'outil de communication par excellence. Il accroît la crédibilité et le respect par l'aspect "prestigieux" d'un reportage. Le publi-reportage permet de détailler précisément une activité, une entreprise, une enseigne... avec des informations sur l'historique, le rôle économique, les effectifs...
Il valorise de ce fait les collaborateurs en évoquant leur "outil de travail".
Le publi-reportage offre l'opportunité de fournir une vision différente, une vue de l'intérieur.
L'annonce maîtrise totalement le contenu.
La durée du publi-reportage est de 3 ou 6 minutes selon le contenu.
Il est diffusé suivant une grille de programme définie. Sa diffusion est de 7 jours/7 - 24 h/24



TARIFS


Produit	Fréquence	Coût de création	Coût de diffusion
publi 3min	Hebdo	2100 € ht	1000 € ht
publi 6min	Hebdo	4200 € ht	3000 € ht

Administration Clip Parrainage Deconnexion

[Retour menu](#) > **Publicités Vidéos**

Produit de notoriété d'une durée moyenne de 8 secondes, le clip parrainage permet, à un annonceur bien implanté, de faire un "clin d'oeil" à sa clientèle.
2 parrainages possibles- le J.T. et la METEO
D'autres parrainages seront proposés lors des prochaines grilles de programmes sur lesquelles se grefferont des rubriques à thème (sport, économie, culture ...)

Le clip parrainage est diffusé avant et après la rubrique parrainée.
Sa diffusion est de 7 jours/7 - 24 h/24



TARIFS

Produit	Fréquence	Coût de création	Coût de diffusion
parrainage JT	Mensuel	315 € ht	3200 € ht
parrainage météo	Mensuel	315 € ht	1600 € ht

Conditions générales d'utilisation

Définitions :

- Utilisateur : personne physique ou morale accédant aux Services à titre de contributeur de contenu et/ou titulaire d'un compte personnel.
- Visiteurs : personne physique ou morale accédant pour exclusive consultation aux Services proposés par AISNE.TV
- Service(s) : Ensemble d'applications en ligne notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, de communication, de jeux, de commerce électronique et d'hébergement de données et d'information, des outils de recherche, d'accès et de récupération de données, d'accès à un réseau de communication à destination des Visiteurs et/ou Utilisateurs.
- AISNE.TV : société éditrice des Services.
- Identifiant : terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel ou mot de passe permettant à l'Utilisateur de s'identifier et de se connecter aux Services.
- Enregistrement en ligne : demande d'inscription aux Services effectuée au moyen d'un serveur distant et accessible par le réseau HTTP standard.
- Serveur d'enregistrement : serveur mis à la disposition du public souhaitant s'inscrire aux Services électroniquement. Il permet à l'Utilisateur d'obtenir immédiatement les identifiants de connexion aux Services.
- www.aisne.tv : site portail comprenant et/ou renvoyant sur l'ensemble des Services soumis aux présentes conditions.
- Compte : le compte est l'élément caractérisant l'Utilisateur par un identifiant et un mot de passe.

Article 1 : Portée des Conditions Générales d'Utilisation

Toute personne qui accède aux Services proposés par AISNE.TV s'engage à respecter sans réserve les présentes conditions d'utilisation, qui pourront pour certains services être complétées par des conditions particulières qui seront présentées préalablement à l'Utilisateur pour acceptation avant possibilité d'accès aux Services.

AISNE.TV est libre de modifier ces conditions générales d'utilisation à tout moment. Tout Utilisateur et Visiteur est donc tenu de se référer à l'unique version en ligne à la date de sa consultation qui sera automatiquement la dernière version des dites CGU disponible en permanence à l'adresse suivante : <http://www.aisne.tv/CGU>.

La version des Conditions Générales d'Utilisation qui prévaut est celle qui apparaît en ligne sur [Aisne.tv](http://www.aisne.tv) en fonction des mises à jour.

L'accès aux Services étant "ouvert", tout Visiteur y accédant s'engage irrévocablement à prendre connaissance des Conditions Générales d'Utilisation à l'adresse suivante : <http://www.aisne.tv/CGU>.

Article 2 : Description du Service

2.1 AISNE.TV gère et propose à ses Utilisateurs une plateforme interactive, laquelle comprend, sans que cette énumération puisse être considérée comme exhaustive, des contenus éditoriaux par textes ou vidéos, des jeux et concours, un service de petites annonces, un service de forums, un service avec modération de publications de vidéos et de photos .

L'accès, la consultation, l'utilisation, la création et l'hébergement de contenus numériques est rendu possible, à ce jour, par le web et certaines applications Internet.

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités et conditions générales dans lesquelles, d'une part, AISNE.TV met à la disposition de l'Utilisateur sa plateforme, d'autre part, l'Utilisateur accède et utilise les Services de la plateforme.

AISNE.TV assure directement ou indirectement l'hébergement des Services, mais n'est en aucun cas responsable de leur Contenu et de leur utilisation par les Utilisateurs.

2.2 L'Utilisateur reconnaît être informé et accepter le fait que AISNE.TV ne peut être, à aucun titre, ni sous quelque forme que ce soit, tenu pour responsable de la création, la suppression, le défaut de livraison ou de stockage des données numériques ou des installations personnalisées des Utilisateurs, placées sous l'unique et entière responsabilité de ces derniers.

L'Utilisateur reconnaît que son utilisation du Service se fait à ses risques et périls. Le Service lui est fourni sur la base d'un service « en l'état » et accessible en fonction de sa disponibilité. AISNE.TV ne fournit aucune garantie expresse ou implicite, en ce y compris, sans que cette énumération ne soit limitative, les garanties afférentes à la qualité et la compatibilité du Service à un usage spécifique, et à la non violation des règles d'utilisation du Service par ses Utilisateurs.

Tout matériel téléchargé par l'Utilisateur, ou obtenu de toute autre manière lors de l'utilisation du Service, l'est à ses risques et périls.

L'Utilisateur est seul responsable pour tout dommage subi par son ordinateur ou toute perte de données consécutive au téléchargement de ce matériel ou la consultation du Service.

Aucun conseil et aucune information, qu'ils soient oraux ou écrits, obtenus par l'Utilisateur de AISNE.TV ou lors de l'utilisation du Service ne sont susceptibles de créer des garanties non expressément prévues par le présent accord.

Les Services sont accessibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de AISNE.TV et sous réserve des périodes de maintenance et des pannes éventuelles.

Les taux de transfert et les temps de réponse des informations circulant à partir de la plateforme de AISNE.TV vers INTERNET ne sont pas garantis par AISNE.TV . En effet, la vitesse de circulation des informations ne relève pas de la prestation d'accès offerte par AISNE.TV, mais des caractéristiques inhérentes aux réseaux en ligne relatives aux moyens techniques d'absorption du trafic généré.

Article 3 : Accès et inscription aux Services

3.1 L'accès aux Services est subordonné au fait que l'Utilisateur dispose du matériel et des outils suivants : Processeur d'au minimum 333 MHz 64 Mo de RAM minimum, moniteur affichant une résolution de 1024 x 768 pixels, navigateur Internet norme W3C, un modem adsl, un système d'exploitation : sur PC Windows XP ou supérieur ; sur Macintosh : Mac OS X ou supérieur

Les équipements (ordinateur, téléphone, logiciels, moyens de télécommunications, etc.) permettant l'accès au Service sont à la charge exclusive de l'Utilisateur, de même que les frais de télécommunications induits par leur utilisation.

3.2 Lors de son Enregistrement, l'Utilisateur s'engage strictement à fournir des informations vraies, exactes, à jour et complètes sur lui-même comme demandé dans le formulaire d'inscription aux Services. Il s'engage notamment à ne pas créer une fausse identité de nature à induire les tiers en erreur. L'Utilisateur s'engage à tenir à jour sans délai les données qu'il a communiquées lors de son Enregistrement. Préalablement à la confirmation ferme et définitive de son Compte par AISNE.TV, l'Utilisateur est informé qu'il doit impérativement valider son inscription en cliquant ou en copiant dans son navigateur l'url temporaire et personnelle reçue sur l'adresse email déclarée comme étant sienne lors de son Enregistrement.

Suite à la validation du Compte de l'Utilisateur, celui-ci reçoit un courrier électronique lui confirmant l'ouverture de son Compte.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournirait des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, AISNE.TV, dès lors que ses services en ont connaissance, est en droit de suspendre ou de résilier son Compte sans délai et de lui refuser immédiatement et pour le futur l'accès à tout ou partie du Service.

3.3 Les mineurs sont admis à s'inscrire, à la condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents (ou de la personne exerçant l'autorité parentale) l'autorisation de le faire et d'ainsi fournir les informations et adresses électroniques grâce auxquelles toute communication peut être transmise aux mineurs. Il est rappelé qu'en leur qualité de tuteur légal, il est de la responsabilité des parents de déterminer la consultation de (et/ou la contribution sur) quel Service est ou non appropriée pour leur(s) enfant(s) et de surveiller l'utilisation qu'ils en font. Le fait pour eux de s'inscrire implique qu'ils ont obtenu cette autorisation préalable. AISNE.TV se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, et de procéder à toutes vérifications, ainsi que de détruire tout Compte dont le propriétaire mineur ne la remettrait pas immédiatement, ou éventuellement dans le délai qui lui serait imparti. De surcroît, AISNE.TV supprimera immédiatement tout Compte, dès la réception, a posteriori, par ses services d'une demande parentale de fermeture du Compte et des contributions y afférentes.

3.4 Les droits d'accès et d'utilisation des Services sont des droits non exclusifs et non transmissibles que ce soit à titre gratuit ou payant. L'Utilisateur titulaire d'un Compte est caractérisé d'un commun accord, entre l'Utilisateur et AISNE.TV, par un identifiant et un mot de passe, confiés par AISNE.TV et placés sous l'exclusive responsabilité de l'Utilisateur. L'Utilisateur s'oblige à conserver secrets les éléments constitutifs de son Identifiant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Si l'un des éléments d'identification de l'Utilisateur est perdu ou volé, ce dernier doit informer sans délai AISNE.TV, qui procédera alors à l'annulation immédiate de l'Identifiant.

3.5 Toute connexion ou transmission de données effectuées à partir de l'Identifiant de l'Utilisateur sera réputée avoir été effectuée par ce dernier. La sauvegarde de la confidentialité du mot de passe confié à l'Utilisateur relève de l'entière responsabilité de ce dernier. A cet égard, l'Utilisateur est tenu de s'assurer qu'à l'issue de chaque session il se déconnecte explicitement. Toute perte, détournement ou utilisation non autorisée de l'Identifiant et/ou du mot de passe et leurs conséquences, relèvent de la responsabilité de l'Utilisateur. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, l'Utilisateur est tenu d'avertir AISNE.TV, sans délai, par message électronique afin que ce dernier procède au changement immédiat du mot de passe confié initialement lors de l'inscription.

3.6 Sauf pour les comptes des mairies de l'Aisne pour lesquels il n'y a pas de période limite de validité, la durée de validité d'un Compte est de 200 jours à compter de la date de dernière utilisation. Au delà de cette période, le Compte sera automatiquement résilié sans qu'aucune réclamation ou poursuite ne puisse être engagée. L'Identifiant sera redistribué à qui en fera la demande sans recours possible de son précédent Utilisateur.

3.7 Protection des données personnelles

Cet article ne s'applique qu'aux Services de AISNE.TV et ne s'applique pas aux Sites Tiers tels que visés à l'article 11 ci-après, c'est pourquoi AISNE.TV invite les Utilisateurs à se rendre sur chacun de ces sites web pour connaître leurs dispositions en matière de collecte et d'utilisation de données, personnelles. AISNE.TV respecte la vie privée des Utilisateurs et se conforme strictement aux lois en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles. En particulier par l'application de la loi n° 2004-701 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractères personnels qui dispose que chaque Utilisateur dispose des droits d'opposition, d'accès et de rectification de données le concernant. Ainsi, l'Utilisateur peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

A la clôture du Compte et à toute fin de preuves, les données techniques (non personnelles exemple adresse IP) concernant l'Utilisateur sont conservées confidentiellement et à titre d'archivage, pour une durée fixée par AISNE.TV, et au maximum pour la durée de prescription de toutes les actions civiles en vertu de l'article 2262 du Code civil.

3.7 Utilisation de cookies

AISNE.TV se réserve le droit, pour les bonnes fins de l'utilisation des Services, de placer des cookies dans votre ordinateur. Les cookies sont des petits fichiers d'informations qu'un site Web peut envoyer sur le disque dur d'un ordinateur personnel pour ensuite en retrouver la trace. Les serveurs des services fournis par AISNE.TV utilisent des cookies temporaires. Un cookie ne permet pas à AISNE.TV d'identifier l'Utilisateur.

De manière générale, AISNE.TV enregistre des informations relatives à la navigation de l'ordinateur sur le site (les pages consultées, la date et l'heure de la consultation, etc.) que AISNE.TV pourra lire lors des visites ultérieures de l'Utilisateur. Les cookies servent essentiellement à offrir une navigation confortable en reconnaissant automatiquement l'Utilisateur, ainsi, l'Utilisateur n'aura pas besoin, lors de sa prochaine visite, de remplir à nouveau le formulaire que AISNE.TV a déjà fait remplir à l'Utilisateur. L'Utilisateur peut désactiver les cookies ou les supprimer en utilisant les options de son navigateur. Chaque navigateur étant différent, l'Utilisateur est invité à consulter l'aide de son navigateur pour le paramétrer à sa convenance. L'Utilisateur est informé que pour bénéficier pleinement des fonctionnalités des Services, l'activation des cookies est requise. La durée de conservation de ces informations dans son ordinateur est de trois mois à compter de leur placement.

3.8. Utilisation des adresses IP

Une adresse IP est un nombre qui est automatiquement assigné à l'ordinateur de l'Utilisateur par son fournisseur d'accès Internet lorsque l'Utilisateur navigue sur le Web. Cette adresse est enregistrée par AISNE.TV lorsque l'Utilisateur consulte son site, et ce pour la gestion de son système informatique et pour l'analyse de l'utilisation de son site.

Lors de l'utilisation du Service, AISNE.TV rattache les actions effectuées par l'Utilisateur à son Compte personnel.

Lors de la consultation des Services par les Utilisateurs, les adresses IP ne sont rattachées à aucune information à caractère personnel. Les consultations de l'Utilisateur sont ainsi enregistrées mais l'Utilisateur demeure anonyme pour AISNE.TV.

AISNE.TV peut toutefois utiliser l'adresse IP de l'Utilisateur en coopération avec son fournisseur d'accès à Internet afin de d'identifier l'Utilisateur, si elle estime nécessaire de faire respecter ses conditions d'utilisation ou de protéger ses services, ses clients ou sur demande des autorités judiciaires.

3.9 Résiliation

L'Utilisateur reconnaît à AISNE.TV le droit de mettre fin à tout ou partie du droit d'accès correspondant à son Compte et son mot de passe, voire de supprimer son Compte et mot de passe, ainsi que le droit de retirer ou de déplacer tout Contenu sur le Service et ce pour tout motif, notamment en raison de l'absence d'utilisation, ou si AISNE.TV a de justes motifs ou présomptions d'estimer que l'Utilisateur a violé ou agi en contradiction avec la lettre ou l'esprit des présentes Conditions d'Utilisation. AISNE.TV peut également unilatéralement et à tout moment interrompre sans indemnité d'aucune sorte, la fourniture du Service. L'Utilisateur reconnaît que toute résiliation de son accès au Service en application des termes des présentes peut intervenir sans mise en demeure préalable, et il reconnaît et accepte que AISNE.TV est en droit de désactiver ou supprimer à tout moment et avec effet immédiat son Compte et tout dossier ou fichier présent dans ce Compte et/ou interdire tout accès ultérieur à ces fichiers ou au Service. De plus l'Utilisateur reconnaît que AISNE.TV ne pourra être tenu pour responsable à son encontre ou à l'encontre de tiers pour toute résiliation de son accès au Service.

Article 4 : Comportement des utilisateurs

L'utilisateur déclare et reconnaît être conscient que toutes les informations, données, textes, logiciels, musiques, sons, photographies, images, vidéos, messages ou tous autres matériels (ci-avant et ci-après dénommés collectivement le « Contenu ») qu'ils soient portés à la connaissance du public ou transmis de manière privée, sont sous la seule responsabilité de la personne ayant émis ce Contenu. L'utilisateur seul, et non AISNE.TV, est entièrement responsable du Contenu qu'il affiche, télécharge, envoie par courrier électronique (ci-après « e-mail ») ou transmet de toute autre manière par le Service. AISNE.TV n'exerce pas de contrôle du Contenu transmis via le Service et en conséquence ne garantit pas l'opportunité, la licéité, la probité ou la qualité de ce Contenu. En toutes hypothèses, AISNE.TV ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du Contenu, notamment du caractère illégal du Contenu au regard de la réglementation en vigueur, d'erreur ou d'omission dans tout Contenu, de toute perte ou dommage consécutifs à l'utilisation de tout Contenu affiché, transmis par e-mail ou de toute autre manière via le Service.

L'utilisateur reconnaît et accepte que le Service et tout logiciel utilisé nécessairement en relation avec le Service peuvent contenir des informations confidentielles et protégées par le droit de propriété intellectuelle en vigueur ou toute autre loi. L'utilisateur reconnaît également avoir connaissance que le Contenu compris dans des publicités sponsorisées, les informations qui sont présentées à l'utilisateur via le Service ou par des annonceurs sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques, le droit des brevets, ou tout autre droit reconnu par la législation en vigueur. Sauf expressément autorisé à cet effet par AISNE.TV ou par l'annonceur, l'utilisateur s'engage à ne pas modifier, louer, emprunter, vendre, distribuer ou créer d'oeuvres dérivées basées en tout ou partie sur le Service, ou les logiciels.

AISNE.TV accorde, à titre personnel à l'utilisateur, le droit non exclusif et non cessible d'utiliser les Services ou logiciels sur un seul terminal compatible (téléphone, ordinateur.), étant précisé qu'il lui est interdit (et qu'il ne peut accorder à autrui l'autorisation) de copier, modifier, créer une oeuvre dérivée, inverser la conception ou l'assemblage ou de toute autre manière tenter de trouver le code source (à l'exception des cas prévus par la loi), vendre, attribuer, sous-licencier ou transférer de quelque manière que se soit tout droit afférent aux Services ou logiciels. L'utilisateur s'engage à ne modifier en aucune manière les Services ou logiciels ou à ne pas utiliser de versions modifiées des Logiciels et Services et notamment (sans que cette énumération soit limitative) en vue d'obtenir un accès non autorisé au Service. L'utilisateur accepte de ne pas accéder au Service par un autre moyen que par l'interface qui vous est fournie par AISNE.TV à cet effet.

De manière générale, et sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, l'utilisateur s'interdit de :

- télécharger, envoyer, transmettre par e-mail ou de toute autre manière tout Contenu qui soit illégal, nuisible, menaçant, abusif, constitutif de harcèlement, diffamatoire, obscène, menaçant pour la vie privée d'autrui, haineux, raciste, ou autrement répréhensible ;
- porter atteinte d'une quelconque manière aux Utilisateurs mineurs ;
- transmettre tout Contenu qui pourrait être constitutif, sans que ce qui suit ne soit limitatif, d'incitation à la réalisation de crimes et délits ; de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation ; d'apologie du nazisme, de contestations de l'existence de crimes contre l'humanité ou de génocides reconnus, de fausse nouvelle, de même que tout Contenu destiné à exhiber ou vendre des objets et/ou d'ouvrages interdits ; d'atteinte à l'autorité de la justice ; d'informations relatives à l'adoption, au procès, au suicide de mineurs, ou à une situation fiscale individuelle ; de diffusion hors des conditions autorisées de sondages et simulations de vote relatifs à une élection ou un référendum ; de diffamation et injure ; d'atteinte à la vie privée ; ou encore d'acte mettant en péril des mineurs notamment par la fabrication, le transport, et la diffusion de message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ;
- tenter d'induire en erreur d'autres Utilisateurs en usurpant le nom ou la dénomination sociale d'autres personnes et plus particulièrement en se faisant passer pour un employé ou un affilié de AISNE.TV, un modérateur, ou un hébergeur ;
- contrefaire des en-têtes ou manipuler de toute autre manière l'identifiant de manière à dissimuler ou contre-faire l'origine du Contenu transmis via le Service ;
- télécharger, afficher, transmettre par e-mail ou de toute autre manière tout Contenu que l'utilisateur n'aurait pas le droit de diffuser par une mesure législative ou un acte juridique (notamment des informations internes, privilégiées, confidentielles apprises ou divulguées dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un accord de confidentialité sans que cette énumération ne soit limitative) ;
- télécharger, afficher, transmettre par e-mail ou de toute autre manière tout Contenu violant tout brevet, marque déposée, secret de fabrication, droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit de propriété appartenant à autrui ;
- télécharger, afficher, transmettre par e-mail ou de toute autre manière toute publicité ou tout matériel promotionnel non sollicités ou non autorisés (notamment se livrer à du « spam », à la transmission de « junk mail », de chaîne de lettres ou toute autre forme de sollicitation) ;
- télécharger, afficher, transmettre par e-mail ou de toute autre manière tout Contenu comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur, ou outil de télécommunication sans que cette énumération ne soit limitative ;
- perturber le flux normal des dialogues, accélérer le rythme de défilement de l'écran de telle manière que les Utilisateurs du Service se trouvent dans l'impossibilité de suivre et de taper leur dialogue ou commettre toute autre action ayant un effet perturbateur similaire entravant la capacité des Utilisateurs de communiquer en temps réel ;
- entraver ou perturber le Service, les serveurs, les réseaux connectés au Service, ou refuser de se conformer aux conditions requises, aux procédures, aux règles générales ou aux dispositions réglementaires applicables aux réseaux connectés au Service ;
- harceler de quelque manière que ce soit un autre ou plusieurs autres Utilisateurs ;
- collecter et stocker des données personnelles afférentes aux autres Utilisateurs.

L'utilisateur déclare et reconnaît que AISNE.TV peut visionner le Contenu avant sa diffusion. AISNE.TV, ou toute personne ou entité désignée par cette société, se réserve le droit, à sa seule discrétion, (sans que cela ne constitue une obligation) de refuser ou de déplacer tout Contenu disponible via le Service. Par ailleurs, AISNE.TV, ou toute personne ou entité désignée par cette société, sera en droit de supprimer ou de retirer tout Contenu qui violerait les termes des présentes et/ou de la réglementation en vigueur et/ou serait répréhensible de toute autre façon. L'utilisateur déclare et reconnaît également qu'il doit faire preuve de discernement, et supporter tous les risques y afférant, dans l'utilisation qu'il fait du Contenu et notamment lorsqu'il se fie à l'opportunité, l'utilité ou le caractère complet de ce Contenu. En conséquence, l'utilisateur reconnaît qu'il ne peut se fier ni au Contenu créé par AISNE.TV ni au Contenu soumis à AISNE.TV, notamment disponible dans les diffusions de vidéos ou photos personnelles ou le Service de forums de AISNE.TV ou dans toutes autres parties du Service.

L'utilisateur déclare et reconnaît accepter que si AISNE.TV protège le Contenu, AISNE.TV peut être amené à le divulguer pour se conformer aux lois en vigueur ou si de bonne foi, AISNE.TV pense qu'une telle mesure est nécessaire dans le cadre d'une procédure judiciaire, pour faire respecter les Conditions d'Utilisation du Service, pour répondre à des plaintes arguant de la violation des droits de tiers, (pour protéger les droits ou les intérêts de AISNE.TV, ses Utilisateurs ou le public).

Article 5

5.1 AISNE.TV peut être amenée à interrompre le service ou une partie du Service pour des raisons de maintenance, sans droit à indemnité.

5.2 AISNE.TV assume le rôle d'un transmetteur passif pour la distribution et la transmission des données inter et intra-Utilisateur. En aucun cas AISNE.TV ne pourra être tenue pour responsable du Contenu des messages distribués et transmis. En conséquence, outre les points décrits dans l'Article 4 des présentes, il est précisé que :

- L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à lui-même ou à des tiers du fait de son utilisation des Services et pourrait entraîner une condamnation à verser des indemnités à AISNE.TV du fait des préjudices causés.
- AISNE.TV ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre de l'utilisateur du fait de l'usage des Services et de tout service accessible via le réseau Internet.

- L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qui est faite de son Identifiant que AISNE.TV lui aura transmis au titre des présentes, même si l'Utilisateur pré-enregistre sur son ordinateur, son téléphone mobile ou sur n'importe quel autre type de machine son Identifiant permettant ainsi la connexion automatique aux Services. Ainsi, en cas de perte ou de vol, l'Utilisateur doit prévenir sans délai AISNE.TV, cette information étant soumise à confirmation par lettre avec accusé de réception.
- AISNE.TV ne pourra en aucun cas être tenu responsable des Services consultés, des données interrogées, transférées et d'une manière générale de toute information consultée par l'Utilisateur.
- AISNE.TV dégage toute responsabilité en cas d'utilisation non-conforme du Service.

5.3 A l'exception des services de contacts en ligne (commerciaux, éditoriaux et techniques) AISNE.TV ne fournit aucune assistance personnalisée, ni « hot line ».

Article 6 : Maintenance

AISNE.TV se réserve la possibilité de suspendre son fonctionnement pour des raisons de maintenance ou de mise à jour et cas de force majeure. Le site Aisne.tv préviendra dans la mesure du possible les abonnés des opérations de maintenance ou de mise à jour envisagées, et ce sans être tenue à aucune garantie ni indemnité et/ou dommages intérêts d'aucune sorte vis-à-vis des abonnés.

Enfin, l'Utilisateur s'engage à défendre, indemniser et dégage AISNE.TV, ses sociétés affiliées, ses fournisseurs de prestations de télécommunications, et les Fournisseurs Indépendants et plus généralement tout cocontractant de AISNE.TV de tous réclamations, condamnations et frais, y compris et sans limitation les frais d'avocats, découlant d'un manquement à ses obligations, de la transmission de tout Contenu ou du chargement de tout Contenu et à rembourser AISNE.TV des frais occasionnés par la réparation des dommages qu'il a causés.

Article 7 : Les Forums

7.1 AISNE.TV met à disposition un Service de forums entre personnes accessible aux Utilisateurs des Services. Chaque Utilisateur a la possibilité de publier sous sa pleine et entière responsabilité une fiche présentant son profil aux autres Utilisateurs du Service (la fiche forum) ainsi qu'à l'ensemble des internautes. L'insertion de contenus digitaux est effectuée à l'aide du navigateur de l'Utilisateur, de terminaux mobiles, ou grâce à un autre procédé technique d'entrée des données. La fiche ne doit contenir aucune information contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Toutefois, eu égard au volume des informations, le contrôle du Contenu exercé par AISNE.TV ne peut être que limité. En conséquence, AISNE.TV ne garantit pas la véracité, la probité ou l'honnêteté de ce Contenu. AISNE.TV ne pourra être tenu pour responsable des fausses déclarations faites par un Utilisateur et dégage toute responsabilité lors de forums entre Utilisateur suite à l'utilisation du Service.

7.2 Dans le cadre de l'utilisation du Service, l'Utilisateur s'interdit de divulguer des informations permettant l'identification nominative et précise des autres Utilisateurs, de lui-même ou de toute personne physique ou morale, telles que nom de famille, adresse postale et/ou électronique, téléphone et ce dans le respect de la loi du 6 Janvier 1877 modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

7.3 L'Utilisateur s'interdit, et sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative, de détourner la finalité du Service pour faire de la propagande ou du prosélytisme, d'utiliser le Service à des fins professionnelles ou commerciales (prospection, racolage ou prostitution), de diffuser sous quelque forme que ce soit des Contenus qui pourraient être constitutifs d'incitation au suicide, à la réalisation de crimes et délits, de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation, d'apologie du nazisme, de contestations de l'existence de crimes contre l'humanité ou de génocides reconnus, d'atteinte à l'autorité de la justice, d'informations relatives à des procès en cours, ou à une situation fiscale individuelle, de diffusion hors des conditions autorisées de sondages et simulations de vote relatifs à une élection ou un référendum, de diffamation et d'injure, d'atteinte à la vie privée, ou encore d'actes mettant en péril des mineurs, de même que tout fichier destiné à exhiber des objets et/ou des ouvrages interdits, cette énumération n'étant pas limitative.

7.4 AISNE.TV se réserve le droit de contrôler a priori, éventuellement à modifier ou à rejeter toute photo et description incorrecte, vulgaire, non conforme à l'esprit du Service ou ne correspondant visiblement pas aux caractéristiques du membre l'ayant publié.

En conséquence, les photos et description de profil fournis par l'Utilisateur doivent être décentes et se rapporter exclusivement à l'Utilisateur.

7.5 L'Utilisateur s'interdit de diffuser, de publier, d'indiquer sous quelque forme que ce soit des Contenus intégrant des liens vers des sites ou services tiers.

7.6 Toutefois, l'Utilisateur reconnaît être informé que si AISNE.TV est alerté par un tiers et par quelque moyen que ce soit de l'illicéité d'un Contenu accessible sur le Service ou transmis par messagerie, AISNE.TV, conformément à l'article 6 alinéa 7 de la LOI n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, remettra lesdits Contenus, sur leur demande, aux autorités chargées de faire respecter la loi qui les traiteront en conséquence.

7.7 En cas de manquement par un Utilisateur à une ou plusieurs de ces règles, AISNE.TV se réserve le droit de bloquer le(s) Compte(s) de l'Utilisateur concerné, de supprimer automatiquement les messages ou Contenus litigieux, quelle que soit leur nature, d'empêcher la publication de tout ou partie du profil d'un Utilisateur, et/ou de bloquer son accès à tout ou partie des Services, de façon temporaire ou définitive, sans contrepartie ni remboursement et sans préjudice des recours susceptibles d'être ouverts à l'encontre de l'Utilisateur concerné.

Article 8 : Chat (dialogues en direct)

8.1 L'Utilisateur a la possibilité d'utiliser le chat de Aisne.tv. Ce service est ouvert à tous. L'Utilisateur est informé et reconnaît avoir conscience que ces espaces sont publics et donc visibles de tous. En conséquence l'Utilisateur assume l'entière responsabilité du Contenu qu'il produit et communique à des tiers. AISNE.TV ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du Contenu des messages distribués et transmis.

Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, AISNE.TV n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'Utilisateur dans le cadre de discussion privée. Toutefois, pour assurer la bonne gestion du système d'accès au service Internet, AISNE.TV se réserve le droit de supprimer tout message ou d'empêcher toute opération de l'Utilisateur susceptible de perturber le bon fonctionnement de son réseau ou du réseau Internet ou ne respectant pas les règles de fonctionnement, d'éthique et de déontologie.

Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires. En conséquence, AISNE.TV se réserve le droit de refuser une personne dont le nom d'Utilisateur serait jugé inapproprié par AISNE.TV. En cas de nécessité, AISNE.TV se réserve le droit de communiquer toutes les informations en sa possession relatives à la connexion et aux messages échangés sur ce service de dialogue aux autorités compétentes.

8.2 L'Utilisateur s'engage et garantit que le contenu de ses messages ne viole en aucune façon :

- ne contiennent ni virus, ni routines, ni scripts ou programmes susceptibles causer des dommages aux personnes ou à leurs biens.

AISNE.TV demande aux Utilisateurs, au strict minimum, de se comporter courtoisement. AISNE.TV n'approuve ni ne réfute les opinions exprimées dans les Chats par les Utilisateurs. L'Utilisateur s'interdit notamment, et sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative :

- d'utiliser un pseudonyme incorrect,
- s'exprimer dans une langue autre que la langue française,
- de perturber le flux normal des dialogues, d'accélérer le rythme de défilement de l'écran de telle manière que les utilisateurs du Service se trouvent dans l'impossibilité de suivre et de taper leur dialogue ou commettre toute autre action ayant un effet perturbateur similaire entravant la capacité des utilisateurs de communiquer en temps réel),
- de diffamer les autres Utilisateurs, à tenir des propos injurieux ou attentatoires aux bonnes moeurs, persécuter les autres Utilisateurs.
- de formuler des propos et/ou publier des images visant à harceler, menacer, embarrasser d'autres personnes. Cela signifie que l'Utilisateur ne doit pas dire du mal d'autrui, ou faire des attaques personnelles ou fondées sur la race, la nationalité, l'origine ethnique, la religion, le sexe, les préférences sexuelles, les handicaps ou toute autre différence.
L'Utilisateur qui ne partage pas une opinion, peut critiquer ce point de vue et non la personne l'ayant émis ;
- de solliciter l'échange, la vente ou l'achat de matériaux à caractère pornographique et/ou à caractère illégal, y compris des photographies, des films, des vidéos et des images réalistes ou non, cette liste n'étant pas limitative ;
- Se faire passer pour toute personne qu'il n'est pas. L'Utilisateur ne doit pas se faire passer pour un autre Utilisateur, une célébrité, un collaborateur, un partenaire, un employé de AISNE.TV, ou communiquer sous un faux nom, une fausse qualité ou un pseudonyme qu'il n'est pas autorisé, ni habilité à utiliser
- d'afficher, transmettre, faire la promotion ou faciliter la distribution de tout Contenu illégal ou contestable pour une personne raisonnable (menaçant, diffamant, vulgaire, obscène, haineux, raciste, etc.) ou employer un langage haineux ou vulgaire (même masqué par des symboles ou d'autres caractères) ;
- référencer ou donner accès à des sites en contradiction avec les présentes,

En l'espèce, AISNE.TV se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout Utilisateur qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du chat. A ce titre AISNE.TV se réserve le droit d'engager toute poursuite judiciaire jugée nécessaire si elle constate une infraction à cette disposition.

8.3 Conformément à l'article 323-1 du Code Pénal (Ordonnance n° 2000-815 du 18 septembre 2000 art. 3 Journal Officiel du 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002) qui précise, entre autre « que le fait d'accéder ou de se maintenir, frauduleusement, dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données est puni d'un an d'emprisonnement et de 14000 euros d'amende. », l'Utilisateur s'interdit de revenir via une autre connexion ou une autre adresse IP après avoir été exclu temporairement ou définitivement du Service.

Article 9 : Jeux et concours

9.1 Les jeux et concours proposés par AISNE.TV sur le site de Aisne.tv sont définis et régis de manière générale par les présentes. Des conditions particulières peuvent être, le cas échéant, ajoutées pour compléter/préciser et/ou suppléer aux conditions générales des présentes.

Chaque règlement de jeu pouvant ainsi lui-même contenir des termes additionnels qui régissent de façon complémentaire le déroulement du jeu-concours concerné, AISNE.TV invite en conséquence les Utilisateurs à s'y référer expressément avant toute participation.

Les modalités de participation et de détermination des gagnants seront définies précisément pour chaque jeu-concours dans le règlement de jeux y afférent, disponible sur le Site concerné pendant toute la durée du jeu- concours considéré.

9.2 La participation aux jeux-concours gratuits et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine et disposant d'un accès à Internet, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles.

Les jeux-concours étant gratuits et sans obligation d'achat, l'Utilisateur pourra librement demander le remboursement de sa participation selon les conditions fixées par le règlement de jeu correspondant au jeu-concours concerné.

Les mineurs sont admis à participer, à la condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents (ou de la personne exerçant l'autorité parentale) l'autorisation de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils ont obtenu cette autorisation préalable. AISNE.TV se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, et de procéder à toutes vérifications, ainsi que de disqualifier tout mineur participant qui ne la remettrait pas immédiatement, ou éventuellement dans le délai qui lui serait imparti. Toute disqualification d'un mineur placé comme gagnant entraînerait l'attribution de son prix au suppléant placé immédiatement après lui dans le classement.

9.3 Les participants des jeux-concours de AISNE.TV doivent se connecter sur le site web de Aisne.tv (<http://www.aisne.tv>) via un navigateur Internet standard ou tout autre moyen adéquat et se conformer aux indications données par le serveur informatique.

AISNE.TV pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu, en cas de constatation d'un comportement suspect de la part d'un ou plusieurs joueurs (rythme de gains inhabituel ; tentative de forcer les serveurs des organisateurs; multiplication de comptes.) et/ou de la détermination des gagnants ; AISNE.TV suspendra la participation du/des joueurs concernés.

Si après demande des organisateurs, le ou les joueurs concernés n'ont pas pu faire la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme aux présentes, la participation des dits joueurs sera annulée et les organisateurs engageront des poursuites à leur encontre.

AISNE.TV se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. D'une manière générale, la société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de modifier ou même d'annuler le jeu si les circonstances l'exigeaient ; sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait à quel titre que ce soit.

S'il s'avère que les soupçons n'étaient pas fondés, les joueurs seront dédommagés à concurrence de la valeur de la dotation principale.

9.4 Chaque gagnant sera averti personnellement selon les conditions fixées par le règlement de jeu correspondant au jeu-concours concerné des modalités de la remise de son prix auxquelles il devra se conformer pour en bénéficier. Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse) sur toute la période du jeu-concours. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Les lots seront à retirer au siège social de aisne.tv dans un délai de 3 (trois) mois maximum à compter de la date de fin du jeu-concours.

Les participants autorisent AISNE.TV ou la société organisatrice pour le compte d'icelle, s'ils deviennent gagnants, à publier leurs coordonnées et éventuellement toute photographie d'eux, sans que ceci leur ouvre d'autres droits que la remise des prix attribués. Les coordonnées de tous les participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1977, modifiée par la loi du 6 août 2004, afin d'attribuer les prix aux gagnants.

Chaque participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant .Les informations nominatives recueillies à l'issue des concours sont utilisées exclusivement pour l'envoi des lots sauf indication contraire fixée par le règlement de jeu correspondant au jeu-concours concerné.

9.5 AISNE.TV décline toute responsabilité en cas de panne ou d'incident technique exceptionnel empêchant le déroulement des jeux et pouvant provoquer d'éventuelles pertes de points. Toute contestation sur le jeu devra être faite par lettre recommandée avec A.R. à la société dans un délai d'un mois à compter de la période de jeu donnant lieu à contestation.

Elle est à adresser à :

Jeux-Concours
AISNE.TV
4 rue de l'avenir
02000 Laon

AISNE.TV se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout joueur qui, par son comportement, nuirait au bon déroulement du jeu.

Toute demande illisible, raturée ou encore expédiée après la date limite sera considérée comme nulle. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 1 (un) mois après la clôture du jeu-concours.

9.6 La participation au jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes ainsi que du règlement de jeu correspondant au jeu-concours concerné. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du dit règlement ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera souverainement tranchée en dernier ressort par AISNE.TV et son partenaire le cas échéant.

Article 10 : Les pages personnelles vidéo et photo

10.1 AISNE.TV met à disposition un Service de publication et de mise à disposition de Contenus digitaux produits par les Utilisateurs, intitulé pages personnelles vidéo et photo. Chaque Utilisateur a la possibilité de publier sous sa pleine et entière responsabilité une page le présentant aux autres Utilisateurs du Service ainsi qu'à l'ensemble des internautes.

L'Utilisateur peut également mettre à disposition des autres Utilisateurs et/ou Visiteurs un outil de dépôt de commentaire sur chacun des articles qu'il publie. Si il active cette fonction, l'Utilisateur s'engage à modérer les commentaires déposés par des tiers afin que ces derniers ne contreviennent pas aux présentes conditions et a fortiori aux lois et usages en vigueur.

L'insertion de Contenus digitaux est effectuée à l'aide du navigateur de l'Utilisateur, de terminaux mobiles, ou grâce à un autre procédé technique d'entrée des données. Les pages personnelles vidéo et photo ne doivent contenir aucune information contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Toutefois, eu égard au volume des informations, le contrôle du Contenu exercé par AISNE.TV ne peut être que limité. En conséquence, AISNE.TV ne garantit pas la véracité, la probité ou l'honnêteté de ce Contenu. AISNE.TV ne pourra être tenu pour responsable des fausses déclarations faites par un Utilisateur.

10.2 Dans le cadre de l'utilisation du Service, L'Utilisateur s'interdit de divulguer des informations permettant l'identification nominative et précise des autres Utilisateurs, de lui-même ou de toute personnes physique ou morale, telles que nom de famille, adresse postale et/ou électronique, téléphone et ce dans le respect de la loi du 6 Janvier 1877 modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'Utilisateur s'interdit, et sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative, de détourner la finalité du Service pour faire de la propagande ou du prosélytisme, d'utiliser ses pages personnelles vidéo et photo à des fins professionnelles ou commerciales (prospection, racolage ou prostitution), de diffuser sous quelque forme que ce soit des Contenus qui pourraient être constitutifs d'incitation au suicide, à la réalisation de crimes et délits, de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation, d'apologie du nazisme, de contestations de l'existence de crimes contre l'humanité, ou de génocides reconnus, d'atteinte à l'autorité de la justice, d'informations relatives à des procès en cours, ou à une situation fiscale individuelle, de diffusion hors des conditions autorisées de sondages et simulations de vote relatifs à une élection ou un référendum, de diffamation et d'injure, d'atteinte à la vie privée, ou encore d'actes mettant en péril des mineurs, de même que tout fichier destiné à exhiber des objets et/ou des ouvrages interdits, de diffuser sous quelque forme que ce soit des informations ou Contenus intégrant des liens vers des sites tiers qui auraient un caractère illégal, contraires aux bonnes mœurs et/ou non conformes à l'objet du Service.

De manière générale, l'Utilisateur s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur concernant l'interdiction de la diffusion d'images pornographiques, pédophiles, obscènes, ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine.

10.3 Conformément à l'article 6 alinéa 7 de la LOI n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, AISNE.TV met en place un dispositif nommé « surveillance pages personnelles vidéo et photo » facilement accessible et visible par tous permettant aux Utilisateurs du Service de porter à sa connaissance toutes données faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, incitant à la haine raciale ou la pornographie enfantine, ainsi que contre les infractions visées au cinquième et huitième alinéas de l'article 24 de la loi du 28 juillet 1671 sur la liberté de la presse et à l'article 227-23 du code pénal.

10.4 L'Utilisateur reconnaît que AISNE.TV peut visionner le contenu des pages personnelles vidéo et photo avant et pendant leur diffusion. AISNE.TV se réservant le droit, à sa seule discrétion, de refuser, de modifier ou de retirer tout Contenu qui violerait les lois et règlements en vigueur ou les bonnes mœurs. En particulier, les photos, vidéos et toutes informations, données ou fichiers digitaux doivent être décents et se rapporter exclusivement à l'Utilisateur.

L'Utilisateur est expressément informé que les Contenus digitaux stockés sur ses pages personnelles vidéo et photo sont sous sa seule responsabilité. Par conséquent, seul le titulaire du Compte ayant renseigné la fiche d'identification assumera la responsabilité tant civile que pénale des Contenus stockés sur ses pages personnelles vidéo et photo.

A ce titre, les parents sont invités à surveiller l'utilisation qui est faite des pages personnelles vidéo et photo par leurs enfants mineurs.

L'Utilisateur étant seul responsable des Contenus stockés, il s'interdit de stocker, télécharger ou transmettre toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptible de porter atteinte aux droits de tiers.

Toutefois, l'Utilisateur reconnaît être informé que si AISNE.TV est alerté par un tiers et par quelque moyen que ce soit de l'illicéité d'un Contenu accessible sur ses pages personnelles vidéo et photo, AISNE.TV remettra les dits Contenus aux autorités chargées de faire respecter la loi qui les traiteront en conséquence. Un Visiteur peut notamment alerter AISNE.TV sur une photo visitée en cliquant sur le lien Surveillance- pages personnelles vidéo et photo prévu à cet effet afin de rédiger un message spécifique. Le message d'alerte transmis à AISNE.TV indiquera automatiquement la date et l'heure de l'alerte, l'adresse IP de l'émetteur de l'alerte, la référence de l'article ou la photo litigieuse.

AISNE.TV se réserve alors le droit de rendre impossible l'accès à tout Contenu blessant, choquant ou contrevenant aux lois et réglementations en vigueur.

Dans ce cas, AISNE.TV se réserve la possibilité de procéder à la suppression des pages personnelles vidéo et photo de l'Utilisateur et de conserver à disposition des autorités judiciaires les données digitales l'ayant composé.

10.5 L'Utilisateur déclare être le propriétaire légal de tous les Contenus stockés et qu'ils sont libres de tous droits. L'Utilisateur ne peut enregistrer ou transmettre des Contenus qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle d'autres personnes, comme des textes, des images de personnes ou de biens, des secrets

commerciaux, des informations internes ou confidentielles, cette énumération n'étant pas limitative.
L'Utilisateur ne peut enregistrer ou transmettre des photos qui révèlent les affaires privées ou personnelles d'une quelconque personne.
L'Utilisateur s'engage à ce que chaque personne représentée ait donné son accord pour l'utilisation et la diffusion de son image.

Pour rappel : Le code français de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2° et 3° de l'article L.112-5, d'une part, que "les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source, que "les analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans consentement de l'auteur ou de ses ayants droit, est illicite (art. L.112-4).

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, notamment par téléchargement ou sortie imprimante, constituera donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du code français de la propriété intellectuelle. Toute violation de ces dispositions rend le contrevenant, ainsi que toutes les personnes responsables, passibles des peines pénales et civiles prévues par la loi.

En conséquence de quoi, les Contenus de l'Utilisateur sont protégés par le Code de Propriété Intellectuelle, par le secret d'affaire, par les droits de concédants de licence qui rendent ces données disponibles sur Internet ainsi que par tout autre droit de tiers - ci-après collectivement désignés les "Droits".

Cela nécessite que l'Utilisateur s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur et à n'utiliser que des Contenus (textes, photos, vidéos etc etc...) dont il dispose des Droits, pour lesquels le titulaire des Droits a donné son consentement expresse pour sa diffusion, ou libres de tout Droit. L'Utilisateur dégage AISNE.TV de toutes réclamations éventuelles de tiers à son encontre en raison de la violation de leurs Droits ou du comportement d'un Utilisateur qui violerait une législation applicable.

En contrepartie de l'utilisation du Service, l'Utilisateur accorde une licence d'exploitation mondiale sur tout support pour la diffusion du Contenu qu'il y intègre.

10.6 Conformément à l'article 323-1 du Code Pénal (Ordonnance n° 2000-815 du 18 septembre 2000 art. 3 Journal Officiel du 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002) qui précise, entre autre « que le fait d'accéder ou de se maintenir, frauduleusement, dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données est puni d'un an d'emprisonnement et de 14000 euros d'amende. », l'Utilisateur s'interdit de revenir via une autre connexion ou une autre adresse ip après avoir été exclu temporairement ou définitivement du service.

Article 11 Sites Tiers

Les pages web du Service peuvent contenir des liens hypertextes renvoyant vers des sites web gérés par des sociétés distinctes de AISNE.TV (ci-après «les Sites Tiers ») sur lesquelles AISNE.TV n'exerce aucune sorte de contrôle. AISNE.TV n'assume aucune responsabilité quant au Contenu des Sites Tiers ou au Contenu vers lequel les Sites Tiers peuvent renvoyer. La présence de liens hypertextes vers des Sites Tiers ne saurait signifier que AISNE.TV approuve de quelque façon que ce soit les Contenus des Sites Tiers.

AISNE.TV n'est responsable d'aucune modification ou mise à jour concernant les Sites Tiers. AISNE.TV n'est pas responsable de la transmission d'informations à partir des Sites Tiers, ni du mauvais fonctionnement de ceux-ci. Ces liens vers les Sites Tiers ne sont proposés aux Utilisateurs que pour leur confort. Les Utilisateurs et/ou Visiteurs sont seuls responsables de toute transaction réalisée avec des tiers, en ce y compris les annonceurs, qui figurent sur les pages web du Service, y compris en ce qui concerne les opérations de livraison et le règlement des biens et services.

Article 12 : Force majeure

AISNE.TV ne pourra être tenu pour responsable, ou considéré comme ayant failli aux présentes conditions, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de Force majeure telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français y compris le fait du Prince, l'attaque de pirates informatiques, l'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées, équipements personnels ou autres ; et l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de télécommunications, à condition que l'autre partie soit informée promptement du retard ou du manquement, de même que de la cause et du retard envisagé.

Article 13 : Litiges

13.1 Les présentes Conditions Générales d'Utilisation seront régies, interprétées et appliquées conformément au droit français. En cas de contestation sur l'interprétation, sur l'exécution et la réalisation de l'une quelconque des dispositions des présentes et à défaut d'accord amiable des parties, les juridictions compétentes seront celles de Paris pour connaître de tout litige relatif aux présentes, y compris, sans que cette énumération soit limitative, sa validité, son interprétation, son exécution et/ou sa résiliation et ses conséquences.

13.2 Si une stipulation des présentes Conditions ou l'application d'une telle stipulation à l'Utilisateur ou à AISNE.TV était considérée par une juridiction compétente comme contraire à une loi applicable, les autres stipulations des présentes conditions resteraient en vigueur et seraient interprétées de façon à donner effet à l'intention des Parties, telle qu'exprimée à l'origine. Il est convenu que si une clause des présentes conditions était réputée nulle, les autres clauses conserveraient leur plein et entier effet.

Article 14 : Correspondances

14.1 Information. L'Utilisateur est tenu de communiquer, par écrit avec accusé de réception, à AISNE.TV toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de l'équipement, changement de coordonnées bancaires...) AISNE.TV ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir l'Utilisateur et/ou les tiers dans l'hypothèse où l'Utilisateur aurait omis de notifier à AISNE.TV une quelconque modification.

14.2 Réclamations. Toute réclamation et/ou contestation de l'Utilisateur à l'encontre de AISNE.TV devra être formulée par écrit et transmise à AISNE.TV au plus tard 47 heures à compter de leur fait générateur, sous peine de forclusion.

14.3 Notifications. Toute notification faite aux termes des présentes devra l'être par écrit et envoyée à l'adresse de AISNE.TV. L'Utilisateur prendra soin de garder tout accusé de réception. Ces notifications prendront effet lors du premier jour ouvrable suivant la réception par AISNE.TV de la notification, sauf impossibilité technique.

Article 15 : Mise à jour des Conditions Générales d'Utilisation

AISNE.TV se fait un devoir de procéder régulièrement à la mise à jour des présentes afin de prendre en compte notamment toute évolution jurisprudentielle, éditoriale et/ou technique. LES CONDITIONS GENERALES EN LIGNE PREVALENT SUR LES CONDITIONS GENERALES IMPRIMEES. Les parties ont convenu que AISNE.TV peut de plein droit, modifier son Service sans autre formalité que de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne. Dans ce cas, l'Utilisateur peut, par dérogation à l'article 7.5 du présent contrat, résilier le contrat dans un délai de 30 (trente) jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications par lettre recommandée avec accusé de réception et demander la clôture définitive de son Compte.

Article 16 : Informations

Directeur de la publication : Monsieur Sébastien NOIZET , Président du Conseil d'Administration
Hébergeur : CN AISNE . SAS au capital de 170.000 euros dont le siège social est situé au 4 rue de l'avenir à Laon.

Les Conditions générales d'utilisation sont régies par la Loi et langue françaises et tout litige relatif à son exécution et/ou son interprétation, en ce compris toute procédure sur requête ou en référé, tout appel en garantie, sera soumis aux tribunaux français.